



Ville de Concarneau



Conseil municipal
18 février 2021
Procès-verbal

Conseil municipal du 18 février 2021
Ordre du jour

1	Urbanisme – foncier : Dénomination de voie – Projet Nexity – friche Crown – Rue de la nouvelle Héloïse	5-7
2	Commande publique : Proposition de constitution d'un groupement de commandes pour les travaux d'aménagement de la voirie VC32	8-11
3	Commande publique : Proposition de constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de carburants et de combustibles	12-16
4	Finances : Rapport d'orientation budgétaire 2021	17-30
5	Education jeunesse : Forfait communal aux écoles privées 2021	31-32
6	Education jeunesse : Actualisation du statut de la caisse des écoles	33-37
7	Ressources humaines : Délibération fixant les modalités de mise en œuvre d'un régime d'astreintes d'interventions et de permanences	38-41
8	Ressources humaines : Délibération pour les indemnités horaires pour Travaux supplémentaires IHTS	42-43
9	Direction générale des services : Pacte de gouvernance CCA	44
10	Direction générale des services : Tableau des décisions du Maire	45

L'an deux mil vingt et un, le jeudi 18 février à 18h30, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 10 février s'est réuni, halle des sports du Porzou, sous la présidence de Monsieur Marc Bigot, Maire.

Étaient présents :

M BIGOT Marc, Mme MARTIN Annick, M LE CORRE Thierry, M BESOMBES François, Mme CAPITAIN Monique, Mme BAQUE Maguy, M MALO Jean-Claude, M MALLEJACQ Éric, Mme MARREC Sonia, M ECHIVARD Alain, M HENNION Philippe, M LE GAILLARD Quentin, Mme LE NOUENE Marie-Christine, Mme LE NEVE Evelyne, M VASSEUR Patrick, Mme MOULLEC Annie, Mme GUILLOU Valérie, Mme FLANDRIN Jocelyne, Mme CRUAU Ludivine, Mme TARTENSON Elisa, M LE DOZE Fanch, Mme JANVIER Elisabeth, Mme DUPUY Julie, M LE BON Thomas, Mme LEGRAIN Jeanne, M HUARD Gilles, Mme RENAULT Nathalie, M LE BRAS Antony

Pouvoirs :

M THERY Jean-Loup donne pouvoir à Mme JANVIER Elisabeth
M ALLOT Yann donne pouvoir à Mme BAQUÉ Maguy
M ROBIN Fabrice donne pouvoir à Mme MARREC Sonia
Mme LE CALVEZ Fabienne donne pouvoir à Mme Martin Annick
M HEMON Patrick donne pouvoir à M LE CORRE Thierry

M Marc BIGOT :

Je déclare le conseil municipal ouvert.

Je vais procéder :

A l'appel des conseillers municipaux,
A la lecture des pouvoirs,
A la nomination du secrétaire de séance, qui ce soir sera Mme Marie-Christine LE NOUËNE.

(Appel des conseillers municipaux)

En date du vendredi 12 février et du lundi 15 février, (plus envoi dématérialisé le 12 février 2021) je vous ai fait parvenir à votre domicile :

- Le bordereau des notes explicatives de synthèse ainsi que l'ordre du jour.

Vous trouverez sur votre table, la dernière version du pacte de gouvernance transmise par CCA le 10 février. Avant d'entreprendre les questions inscrites à l'ordre du jour du présent conseil, je souhaiterais que nous rendions hommage à Paul LE GALL, qui a été élu durant plusieurs mandats au conseil municipal de Concarneau et qui est décédé le 30 décembre dernier.

Une minute de silence est observée par l'assemblée à la mémoire de Paul LE GALL.

M Marc BIGOT :

Le premier point concerne l'approbation de l'ordre du jour de la précédente réunion du conseil municipal, oui Monsieur Huard.

M Gilles HUARD :

Je souhaitais vous interpeller de prime abord sur une délibération qui est prévue et que vous venez de confirmer sur le pacte de gouvernance, je vous ai adressé, il y a une semaine, un courriel, pour m'étonner que l'on soit sollicité sur des commentaires ou des avis par courriel, alors que cette délibération n'avait pas été étudiée en commission. Je n'ai pas eu de réponse, donc je me permets de vous solliciter à nouveau sur ce point, il n'y avait pas forcément d'urgence, en tout cas je ne l'ai pas observé puisqu'au prochain conseil on pouvait l'examiner, et donnait lieu à un débat normal au prochain conseil sur cette question qui est importante en commission.

M Marc BIGOT :

Je pensais y revenir tout à l'heure mais si vous voulez je peux y répondre tout de suite, on pouvait attendre ce point-là.

Donc sur ce pacte, la commission citoyenneté, vie locale et démocratie locale qui devait se tenir le 27 janvier dernier a été annulée et reportée à la date du 10 mars faute de sujets. La première version du document nous a été communiquée par CCA le 27 janvier le jour même de l'annulation de cette commission et pour tout vous dire, ce projet nous a été adressé à 15h33 pour être précis. CCA nous a demandé de délibérer sur ce document avant le 15 mars, afin de permettre le passage du pacte de gouvernance au conseil communautaire le 25 mars. Nous avons reçu un deuxième mail le 5 février en début d'après-midi suite à une coquille dans le document initialement transmis. Par mail du 9 février, en début d'après-midi également, cette nouvelle version nous a donc été adressée pour avis et remarques, en tout cas aux membres de la commission citoyenneté puis à l'ensemble des élus de la municipalité. Nous avons reçu une troisième version de ce pacte de gouvernance par mail le 10 février à 14h27 pour être précis, cette version contenait une modification à l'avant dernière page du chapitre « conférence des Maires et Vice-Présidents » à laquelle a été ajouté dans les membres de la conférence permanente des Maires et Vice-Présidents, le Maire délégué de Kernével, avec à la fois la demande du Président de l'agglomération d'avoir un avis pour le 15 mars et une dernière version transmise le 10 février, je préférais répondre à tout le monde ce soir, on a fait pour le mieux, pour répondre à l'agglomération et avoir sur table un document, c'est la troisième version. D'autres remarques ? Monsieur Huard.

M Gilles HUARD :

Le principe de ce pacte de gouvernance, ça a été approuvé le 5 novembre, et donc entre le mois de novembre et le mois de février, il s'est passé un certain temps quand même, et c'est dommage que l'on soit sur des versions successives au mois de février pour ne pas permettre aux commissions de se dérouler enfin au processus démocratique de se dérouler normalement. J'imagine que la question est la même que dans les autres communes, on ne voudrait pas que ce soit une habitude, surtout que l'on vient juste de voter le règlement intérieur de ne pas passer toutes les délibérations en commission.

M Marc BIGOT :

J'ai à votre disposition le premier courrier du Président Monsieur Bellec, je suis désolé, mais on ne pouvait pas faire mieux, je regrette parce qu'effectivement nous avons voté un fonctionnement qui est tout à fait légitime, ce document nous arrive à cette date, je n'avais pas grande marge de manœuvre pour répondre à votre souhait, ou alors on bloquait aussi le dispositif souhaité par le Président de passer cette délibération lors de son prochain conseil. Monsieur Le Bras.

M Antony LE BRAS :

Monsieur le Maire, vous aviez le choix effectivement entre dire au Président Monsieur Bellec, qui n'est pas un dictateur, que ces méthodes ne nous permettaient pas de respecter le travail en commission, que l'on ne pouvait pas organiser de commission et de demander un report, de manière à ce que l'on respecte le règlement intérieur que l'on vient de voter. On vient de voter un règlement intérieur et dès le mois suivant on ne le respecte pas, c'est ennuyeux, on espère que ça ne se reproduira plus et je voudrais bien que vous preniez cet engagement, que l'on passe l'ensemble des délibérations en commission, ça sert à ça, avant de les passer en conseil municipal.

M Marc BIGOT :

Y a-t-il d'autres remarques sur ce point ? Je pense avoir clairement répondu, donc nous y reviendrons en fin de séance.

1	Urbanisme – foncier : Dénomination de voie – Projet Nexity – friche Crown – Rue de la nouvelle Héloïse
----------	---

M Marc BIGOT :

Premier point, première délibération qui est une délibération concernant l'urbanisme et particulièrement la dénomination d'une voie. C'est Thierry Le Corre qui présente cette délibération.

M Thierry LE CORRE :

Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Un permis de construire a été accordé le 14 décembre 2018 (PC 0290391700127) à NEXITY IR PROGRAMMES GFI pour la construction de 245 logements collectifs répartis sur 10 bâtiments, au 143 avenue de la Gare.

Ce programme prévoit la suppression de la rue Jean-Jacques Rousseau afin de recréer une nouvelle voie, légèrement plus au nord, dans l'axe du rond-point de Kerandon, permettant d'avoir une continuité entre la rue du 19 novembre et la rue Racine.

La rue Jean-Jacques Rousseau a été déclassée du Domaine Public communal par délibération du 18 mai 2017 et cédée par acte administratif à NEXITY IR PROGRAMMES GFI. La nouvelle voie, réalisée par le pétitionnaire, sera rétrocédée à la commune une fois le programme achevé.

Le chantier ayant démarré le 12 novembre 2020, il convient de procéder à la dénomination de cette nouvelle voie (*voir annexe 1*).

Il est proposé la dénomination suivante :

- Rue de la Nouvelle Héloïse, en référence au livre de Jean-Jacques Rousseau : « Julie ou la Nouvelle Héloïse ».

Vu l'avis favorable de la commission « Aménagement, environnement, cadre de vie » du 28 janvier 2021,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver cette dénomination de voie.

M Marc BIGOT :

Merci Thierry, y a-t-il des questions, des remarques ? Oui.

Mme Jeanne LEGRAIN :

Nous nous félicitons de cette initiative que nous avons portée en commission, nous avons pu faire plusieurs propositions, et nous espérons que cette démarche continuera dès qu'une nouvelle rue pourra être nommée. Et nous rappelons aussi l'importance de la toponymie dans les inconscients collectifs et notamment l'espace public qui doit représenter les deux sphères, du féminin et du masculin, et nous sommes très contents que nous prenions ce chemin.

M Marc BIGOT :

Quand on regarde la liste des rues de Concarneau, c'est vraiment très masculin, c'était partiellement corrigé lors du mandat précédent mais c'est vrai que l'on n'avait pas eu beaucoup de nouvelles appellations de rues, de nouvelles ouvertures de rues, c'est vrai, je partage, je sais que les réflexions en commission ont permis d'avoir une liste déjà de femmes célèbres dans différents domaines, et je pense que nous veillerons tous à ce que ce défaut d'équilibre soit corrigé durant tout le mandat sur l'ensemble des opérations que nous verrons en urbanisme, en commission, en tout cas, personnellement, je m'y engage, y a-t-il d'autres remarques ? Oui Thierry.

M Thierry LE CORRE :

Je me permets aussi de noter que sur l'ensemble des rues de Kerauret est effectivement consacré à des dénominations pour des femmes et sur le prochain projet de Keraorec il en sera de même.

M Marc BIGOT :

Il y a une rue Pierre Curie à Concarneau, pas de rue Marie Curie par exemple. D'autres commentaires ? Oui Madame Dupuy.

Mme Julie DUPUY :

Pour prolonger le propos de Jeanne Legrain, il me semble important effectivement d'élargir sur la question de la parité dans les espaces publics en s'intéressant aussi plus particulièrement à certains types d'espaces publics que sont notamment, les cours d'écoles puisque l'on sait qu'un certain nombre d'enjeux dès le plus jeune âge, dès la conception, vraiment égale du masculin et du féminin dans ces mêmes espaces. Ce qui pourrait être intéressant dans le cadre de la révision du PLU, ça serait de s'intéresser, effectivement, plus particulièrement, à certains espaces, et notamment, aux cours des établissements scolaires.

M Marc BIGOT :

Merci, d'autres réactions, d'autres remarques ? Oui Monsieur Huard.

M Gilles HUARD :

C'est plutôt une remarque de méthodes, je me disais peut-être que ça pourrait être intéressant, puisque l'on parle de territoires de proximité, que les dénominations de rues puissent être proposées, en tout cas dans un cadre qui est à définir, équilibre hommes, femmes, cohérence à l'échelle de la ville mais qui puissent être travaillées au niveau des conseils de quartier, donc je ne sais pas si c'est une réflexion qui peut être menée, parce que finalement les habitants sont plus prêts de ces rues-là, on pourrait avoir un avis.

M Marc BIGOT :

Je crois d'ailleurs que lors des précédents mandats, les propositions étaient soumises aux conseils de quartier. Eric Malléjacq.

M Eric MALLEJACQ :

Je voudrais apporter la réponse à la remarque qui a été faite tout à l'heure, fort judicieusement d'ailleurs, par Julie Dupuy, dans le cadre des travaux qui sont menés, pour l'élaboration du prochain projet éducatif local, la notion d'égalité entre l'homme et la femme fait vraiment partie des sujets de réflexion qui bien évidemment arrivera sur la table, l'aménagement des cours d'école et de cette répartition des aires de jeux en fonction des différents sexes. On remarque d'ailleurs, assez facilement, que la part du sport, du foot en l'occurrence, a la part belle, les filles sont mises un petit peu à l'écart, donc ça fait partie des réflexions que nous aurons très certainement.

M Marc BIGOT :

Merci. Pas d'autres demandes de paroles. Donc je propose de le mettre aux voix.

Sur ce projet de dénominations de rues, y a-t-il certains d'entre vous qui s'y opposent ?

Qui s'abstiennent ?

Adopté à l'unanimité. Merci.

*Le rapport est adopté par **33 voix POUR***



Département du Finistère

VILLE DE CONCARNEAU

Dénomination et Numérotation de Voie :
 Rue de la Nouvelle Héloïse
 Section BL

2021

1/1250^e

2	Commande publique : Proposition de constitution d'un groupement de commandes pour les travaux d'aménagement de la voirie VC32
----------	--

M Marc BIGOT :

Deuxième point concernant la commande publique et la proposition de constitution d'un groupement pour les travaux d'aménagement de la voirie VC32 et c'est Monique Capitaine qui présente la délibération.

Mme Monique CAPITAINÉ :

Merci Monsieur le Maire. La VC32, partagée sur le territoire des communes de Trégunc et de Concarneau, présente des signes de fatigue importante de la couche de roulement.

Dans le cadre du Plan Global de Déplacements de Concarneau Cornouaille Agglomération, les élus des deux communes veulent moderniser la VC32 en intégrant des pistes cyclables.

Les deux communes ayant fait un constat identique, il apparaît qu'un groupement de commandes pour la maîtrise d'œuvre et la réalisation des travaux d'aménagement répondant aux besoins propres des deux communes, permettrait d'assurer la cohérence du dispositif et de réaliser des économies.

En conséquence, il est proposé de retenir la procédure de constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Trégunc et la Ville de Concarneau, conformément aux dispositions des articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la Commande Publique.

Dans le cadre de la mutualisation des achats et en application des articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la Commande Publique, il est proposé de constituer un groupement de commandes entre la Ville de Trégunc et la Ville de Concarneau, pour la passation des consultations relatives à l'aménagement de la voirie VC32.

La commune de Trégunc assurerait les fonctions de coordonnateur du groupement. Elle procéderait à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants et au suivi de la réalisation des travaux.

Les règles de fonctionnement du groupement de commandes qui serait constitué entre la Ville de Concarneau et la Ville de Trégunc doivent être retranscrites dans une convention validée par les deux assemblées délibérantes avant le lancement de la consultation.

La commune de Trégunc délibérera sur ce groupement de commandes lors de son conseil municipal du 23 mars 2021.

Vu l'avis favorable de la commission moyens généraux du 3 février 2021 :

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver la convention de groupement de commandes ci-annexée,
- D'autoriser Monsieur le Maire à la signer,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout avenant à la convention en cas d'intégration d'un nouveau membre.

M Marc BIGOT :

Merci Monique. Y a-t-il des questions, des commentaires ? Non, je propose de le mettre aux voix.

Sur cette constitution d'un groupement de commandes, y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

Adoptée.

*Le rapport est adopté par **33 voix POUR***

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

A - Objet du groupement de commandes

Un groupement de commandes est constitué selon les dispositions des articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la Commande Publique.

La présente convention concerne les Travaux d'aménagement de la voirie VC32 partagée sur le territoire des communes de Trégunc et de Concarneau.

Le groupement a pour objectif de couvrir un besoin précis, donc de lancer 2 consultations :

- Consultation pour la maîtrise d'œuvre ;
- Consultation pour les travaux d'aménagement.

B - Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa notification à chaque membre du groupement de commandes.

Elle est conclue pour une durée de 3 ans

C - Coordonnateur du groupement

Les parties à la convention conviennent de désigner le membre suivant comme coordonnateur du groupement : Ville de Trégunc.

Le siège du coordonnateur est situé :

Place de la Mairie
CD 40100
29910 TREGUNC

En cas de sortie ou de toute autre hypothèse ou le coordonnateur ne serait plus en mesure d'assurer ses missions, un avenant à la convention interviendrait pour désigner un nouveau coordonnateur.

D - Missions du coordonnateur

Le coordonnateur a en charge l'organisation des procédures de passation dans le respect des règles du Code de la commande publique. Cela aboutit au choix de prestataires communs à l'ensemble des membres du groupement.

Le coordonnateur signe, notifie et assure aussi la bonne exécution du contrat, au nom de l'ensemble des membres du groupement.

Il est également responsable des autres missions suivantes :

Ordre	Désignation détaillée
1	Définir l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation
2	Procéder à la transmission de l'état des besoins aux membres du groupement et de recenser leurs besoins
3	Elaborer le dossier de consultation des entreprises
4	Assurer la publication de l'avis d'appel public à la concurrence
5	Recevoir les offres
6	Envoyer les convocations aux réunions de la commission d'appel d'offres
7	Préparer les procès-verbaux et assurer la rédaction des décisions de la commission d'appel d'offres lors de ses séances d'ouverture des plis et de jugement des offres
8	Informers les candidats retenus et non retenus des choix de la commission d'appel d'offres
9	Mettre en forme les marchés après attribution par la commission d'appel d'offres
10	Informers les établissements membres du groupement des candidats retenus
11	Transmettre une copie des pièces du marché à chaque membre du groupement
12	Procéder à la publication de l'avis d'attribution

E - Membres du groupement

Sont membres du groupement les établissements suivants :

- Ville de Trégunc ;
- Ville de Concarneau.

F - Obligations des membres du groupement

Chaque membre du groupement s'engage à :

Ordre	Désignation détaillée
1	Indiquer au coordonnateur la personne habilitée qui siègera à la commission d'appel d'offres du groupement
2	Participer aux réunions de la commission d'appel d'offres du groupement
3	Transmettre un état prévisionnel de ses besoins quantitatifs et qualitatifs dans les délais fixés par le coordonnateur

G - Organe de décision

L'organe de décision devant intervenir dans le choix du ou des titulaires du contrat est la commission d'appel d'offres spécifique au groupement.

H - Frais de gestion du groupement

Chaque membre participe aux frais de gestion du groupement. Le coordonnateur leur adressera en ce sens une demande de remboursement chiffrée et détaillée.

Répartition 50/50 entre les 2 membres du groupement.

I - Modalités financières

Chaque membre du groupement procédera aux paiements des prestations le concernant.

J - Modalités d'adhésion au groupement

Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la présente convention par décision de l'instance autorisée. Une copie de la décision est notifiée au coordonnateur du groupement de commandes. La signature de la présente convention vaut adhésion au groupement de commandes.

K - Modalités de retrait du groupement

Dès lors qu'une consultation a été engagée et en dehors de tout motif d'intérêt général, les membres du groupement n'ont plus la possibilité de se retirer du groupement de commandes.

L - Règlement des litiges

Tout litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention qui n'aurait pu être réglé par voie de conciliation, sera de la compétence du :

Tribunal Administratif de Rennes

Hôtel de Bizien

3 Contour de la Motte

35044 RENNES CEDEX CS 44416

Tél : 02 23 21 28 28

Télécopie : 02 99 63 56 84

Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Adresse internet (U.R.L) : <http://www.ta-rennes.juradm.fr/>

Fait à TREGUNC,

Le

Membre	Représentant	Fonction	Signature
Ville de Trégunc	Olivier BELLEC	Maire	
Ville de Concarneau	Marc BIGOT	Maire	

3	Commande publique : Proposition de constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de carburants et de combustibles
----------	---

M Marc BIGOT :

Avant de passer au point suivant, Monsieur Huard m'ayant coupé tout à l'heure dans mes propos, je n'ai pas mis à l'approbation le procès-verbal de la précédente réunion du conseil municipal.

Sur ce procès-verbal, vous en avez tous pris connaissance, y a-t-il des commentaires, des questions, des remarques?

Ce procès-verbal, je le mets aux voix, y a-t-il parmi vous certains qui s'opposent ?

Qui s'abstiennent ?

Donc le procès-verbal est adopté. Merci.

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2020 est adopté à 33 voix POUR.

Point 3, également une commande publique, la proposition d'un groupement, cette fois, pour la fourniture et la livraison de carburants et de combustibles et c'est Monique Capitaine qui présente également ce point.

Mme Monique CAPITAINE :

La Ville de Concarneau et Concarneau Cornouaille Agglomération ont des besoins similaires et réguliers en matière de carburants et de combustibles. Ces besoins concernent :

- La fourniture de carburants à la pompe pour les véhicules légers et utilitaires des 2 entités ;
- La fourniture de carburants à la pompe pour les poids lourds des 2 entités ;
- La fourniture et la livraison de fioul pour les équipements et bâtiments des 2 structures.

Ainsi, dans un souci de rationalisation et d'efficacité de l'achat public, il est proposé la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Concarneau et Concarneau Cornouaille Agglomération, pour ces achats de carburants et combustibles. Le regroupement des besoins doit permettre, par un « effet volume », d'obtenir au final des tarifs plus intéressants pour les 2 entités.

On notera que la précédente consultation en 2017, avait déjà été lancée sous la forme d'un groupement de commandes.

Dans le cadre de la mutualisation des achats et en application des articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la Commande Publique, il est proposé de constituer un groupement de commandes entre la Ville de Concarneau et Concarneau Cornouaille Agglomération, pour la passation de la consultation « Fourniture et livraison de carburants et combustibles ». Concarneau Cornouaille Agglomération serait désigné coordonnateur du groupement de commandes, étant le plus gros « consommateur » en volumes.

Les règles de fonctionnement du groupement de commandes qui serait constitué entre la Ville de Concarneau et Concarneau Cornouaille Agglomération doivent être retranscrites dans une convention validée par les deux assemblées délibérantes avant le lancement de la consultation. La convention est annexée à cette note.

Vu l'avis favorable de la commission « Moyens généraux » du 3 février 2021,

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver la convention de groupement de commandes ci-annexée,
- D'autoriser Monsieur le Maire à la signer,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout avenant à la convention en cas d'intégration d'un nouveau membre.

M Marc BIGOT :

Merci, merci aussi de résumer les projets de délibération que l'on a tous pris connaissance, pour les adjoints qui auront aussi à en présenter, s'ils peuvent aussi les résumer, ce n'est pas une obligation. Sur ce projet, y a-t-il des questions, des remarques ? Il n'y en a pas visiblement. Excusez-moi, Madame Dupuy.

Mme Julie DUPUY :

A propos de ce groupement de commandes, il avait été discuté en commission, la possibilité qui pourrait être envisagée, d'intégrer dans les critères, pour les opérateurs qui seraient choisis, des critères, notamment, environnementaux, en terme d'investissement à étudier de ces opérateurs, sur un certain nombre d'enjeux sociaux, environnementaux, notamment en terme d'investissement à l'échelle mondiale, pour pouvoir intégrer ces critères-là dans le choix qui pourrait être fait ultérieurement.

M Marc BIGOT :

Monique, as-tu des réponses à apporter ? Là on parle de groupes pétroliers ou, c'est bien ça ?

Mme Julie DUPUY :

On parle d'utiliser la commande publique pour aller sur des modèles plus vertueux effectivement.

M Marc BIGOT :

Ok.

Mme Monique CAPITAINÉ :

Je n'ai pas eu de précisions à ce sujet.

M Marc BIGOT :

Et de la part de CCA non plus, donc on n'a pas de réponses à vous donner sur ce point. Y a-t-il d'autres commentaires ? Je propose de le mettre aux voix.

Y a-t-il parmi vous certains qui s'y opposent ?

Qui s'abstiennent ?

Adopté, je vous remercie.

*Le rapport est adopté par **33 voix POUR***

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

A - Objet du groupement de commandes

Un groupement de commandes est constitué selon les dispositions des articles L.2113-6 à L. 2113-8 du Code de la Commande Publique.

La présente convention concerne :
Fourniture et livraison de carburants et de combustibles.

Achat de carburants à la pompe pour les véhicules légers et utilitaires, les poids lourds. Fourniture et livraison de fioul pour les équipements et bâtiments.

Le groupement a pour objectif de couvrir un besoin précis, donc de lancer une seule consultation.

B - Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa notification à chaque membre du groupement de commandes.

Elle est conclue pour une durée de 60 mois

C - Coordonnateur du groupement

Les parties à la convention conviennent de désigner le membre suivant comme coordonnateur du groupement :

Concarneau Cornouaille Agglomération.

Le siège du coordonnateur est situé :

Parc d'Activité COLGUEN

1 Rue Victor Schoelcher

CS 50636

29186 CONCARNEAU CEDEX

En cas de sortie ou de toute autre hypothèse où le coordonnateur ne serait plus en mesure d'assurer ses missions, un avenant à la convention interviendrait pour désigner un nouveau coordonnateur.

D - Missions du coordonnateur

Le coordonnateur a en charge l'organisation des procédures de passation dans le respect des règles du Code de la Commande Publique. Cela aboutit au choix de prestataires communs à l'ensemble des membres du groupement. Le coordonnateur signe et notifie les contrats.

Pour ce qui le concerne, chaque membre suit l'exécution des contrats.

Il est également responsable des autres missions suivantes :

Ordre	Désignation détaillée
1	Définir l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation
2	Procéder à la transmission de l'état des besoins aux membres du groupement et de recenser leurs besoins
3	Elaborer le dossier de consultation des entreprises

4	Procéder à la constitution des dossiers de consultation
5	Assurer la publication de l'avis d'appel public à la concurrence
6	Recevoir les offres
7	Envoyer les convocations aux réunions de la commission d'appel d'offres
8	Préparer les procès-verbaux et assurer la rédaction des décisions de la commission d'appel d'offres lors de ses séances d'ouverture des plis et de jugement des offres
9	Informers les candidats retenus et non retenus des choix de la commission d'appel d'offres
10	Mettre en forme les marchés après attribution par la commission d'appel d'offres
11	Informers les établissements membres du groupement des candidats retenus
12	Transmettre une copie des pièces du marché à chaque membre du groupement
13	Procéder à la publication de l'avis d'attribution

E - Membres du groupement

Sont membres du groupement les établissements suivants :

- Concarneau Cornouaille Agglomération ;
- Ville de Concarneau.

F - Obligations des membres du groupement

Chaque membre du groupement s'engage à :

Ordre	Désignation détaillée
1	Transmettre un état prévisionnel de ses besoins quantitatifs et qualitatifs dans les délais fixés par le coordonnateur
2	Exécuter ses marchés : commande, vérification et réception des prestations, ainsi que paiement conformément aux dispositions prévues au cahier des clauses administratives et particulières des marchés
3	Informers le coordonnateur de tout litige né à l'occasion de la passation de ses marchés

G - Organe de décision

L'organe de décision devant intervenir dans le choix du ou des titulaires des contrats est la commission d'appel d'offres du coordonnateur du groupement.

H - Frais de gestion du groupement

Aucune participation aux frais de gestion du groupement ne sera demandée aux membres du groupement. Le coordonnateur prendra donc à sa charge l'ensemble des frais occasionnés par le lancement de chaque consultation.

I - Modalités financières

Chaque membre du groupement procédera aux paiements des prestations le concernant.

J - Modalités d'adhésion au groupement

Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la présente convention par décision de l'instance autorisée. Une copie de la décision est notifiée au coordonnateur du groupement de commandes. La signature de la présente convention vaut adhésion au groupement de commandes.

K - Modalités de retrait du groupement

Dès lors qu'une consultation a été engagée et en dehors de tout motif d'intérêt général, les membres du groupement n'ont plus la possibilité de se retirer du groupement de commandes.

L - Règlement des litiges

Tout litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention qui n'aurait pu être réglé par voie de conciliation, sera de la compétence du :

Tribunal Administratif de Rennes

Hôtel de Bizien

3 Contour de la Motte

35044 RENNES CEDEX CS 44416

Tél : 02 23 21 28 28

Télécopie : 02 99 63 56 84

Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Adresse internet (U.R.L) : <http://www.ta-rennes.juradm.fr/>

Fait à CONCARNEAU,

Le,

Membre	Représentant	Signature
Ville de Concarneau	Pour la Ville de Concarneau, Pour le Maire, l'adjointe déléguée, Monique CAPITAINE	
Concarneau Cornouaille Agglomération	Pour Concarneau Cornouaille Agglomération, Le Président, Olivier BELLEC	

Conseil municipal du 18 février 2021

4	Finances : Rapport d'orientation budgétaire 2021
----------	---

M Marc BIGOT :

Le point 4 concerne les finances et le rapport d'orientation budgétaire pour 2021, il va falloir ouvrir bien les yeux, c'est Monique Capitaine qui va nous le présenter. Est-ce que tout le monde voit à peu près bien l'écran, il faudra certainement zoomer par moment pour avoir une lecture plus aisée des documents présentés, Monique.

Mme Monique CAPITAINE :

Avant la présentation du ROB 2021, permettez-moi Monsieur le Maire de répondre à la question de Monsieur Le Bras concernant la question sur la provision anticipée d'emprunt de -25 058 €, versée à la section d'investissement de la DM n°3 du budget primitif lors du conseil municipal du 17 décembre 2020. Donc, je confirme à Monsieur Le Bras qu'il s'agit bien d'une ligne qui concerne la provision pour remboursement anticipé d'emprunt puisque la règle d'équilibre s'applique au BP comme au budget annexe, c'est une écriture technique comptable qui permet d'équilibrer la section d'investissement de fonctionnement, la provision pour remboursement anticipée d'emprunt prévoit cette opportunité, elle équilibre donc la section d'investissement du fait de la modification du virement à la section d'investissement, car on a ajouté des dépenses supplémentaires en fonctionnement, c'était bien sûr la subvention complémentaire du CCAS de 23 000 € et la subvention exceptionnelle du « Marche Avec » de 2 058 €.

M Antony LE BRAS :

Merci Madame Capitaine.

M Marc BIGOT :

C'est bien de répondre aux questions qui sont posées, que l'on n'a pas les réponses immédiatement et d'y revenir.

Mme Monique CAPITAINE :

On va parler maintenant du rapport d'orientation budgétaire 2021.

C'est la première étape du cycle annuel du budget, le débat d'orientation budgétaire a pour objet de connaître les conditions d'élaboration du budget primitif et d'en présenter les priorités. Ce rapport doit permettre à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif ;
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de « s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité ».

Le rapport d'orientation budgétaire ne revêt pas de caractère décisionnel et n'est donc pas soumis au vote.

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise cependant qu'un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Ce débat aura lieu en séance du conseil municipal du 18 février 2021. Le budget primitif 2021 sera, quant à lui, présenté lors de la séance du 30 mars 2021.

Donc les éléments du débat portent sur le contexte économique et financier, ensuite sur la situation financière de la ville et sur la prospective financière et des orientations 2021.

En ce qui concerne le contexte économique et financier, les orientations du budget de l'Etat s'appuient sur les prévisions de croissance de 6 % pour l'année 2021 (après une chute de -10 % prévue pour 2020), et un déficit public de 8,5 % du PIB (après 11,3 % en 2020). La banque centrale européenne n'a pas modifié ces taux directeurs pour 2021 avec un taux de refinancement des banques à la BCE déjà à 0 %, la Réserve fédérale américaine a quant à elle diminué les taux directeurs de 1,50 % et 1,75 % à 0 % et 0,25 %, les taux appliqués pour les emprunts ont diminué en 2020 et restent historiquement bas, les anticipations d'évolutions prévoient un maintien à un bas niveau de ces taux pour les trois prochaines années.

La situation financière de la ville sur les principaux ratios de 2019 et 2020 : la ville de Concarneau a enregistré en 2019 comme vous pouvez le voir sur le tableau qui vous est présenté, des recettes de fonctionnement inférieures à la moyenne de sa strate à savoir 1 295 €/hab contre 1 354 €/hab pour la moyenne de la strate. En 2020, les recettes de fonctionnement seraient à 1 259 €/hab, puisqu'il y a une baisse des produits des services en lien avec les mesures gouvernementales et communales prises dans le cadre du contexte sanitaire.

Les dépenses de fonctionnement seraient inférieures à la moyenne de la strate avec un montant de 1 122 €/hab pour une moyenne à 1 213 €/hab, soit un écart de -91 €/hab. En 2020, les dépenses de fonctionnement devraient augmenter à 1 139 €/hab, soit +17€/hab.

Le produit des impôts locaux par habitant (taxe d'habitation, taxes foncières) est supérieur de 236 €/hab par rapport à la moyenne de la strate en 2019 (contre +208 €/hab en 2018). Ce produit fiscal par habitant serait en progression de 37 €/hab à 799 €/hab en 2019, donc un effet base, c'est donc la revalorisation faite par l'Etat.

En 2019, Concarneau a réalisé un niveau de dépense d'équipement inférieur à la moyenne de la strate avec 229 €/hab contre 376 €/hab pour la strate. Ce niveau de dépense d'équipement par habitant serait de 193 € en 2020, car il y a le décalage des projets d'investissement en lien avec le contexte sanitaire.

Concernant la dette par habitant, l'écart se resserre entre le ratio de la ville et le ratio des communes de la même strate soit 342 €/hab contre 430 €/hab en 2018. L'encours de la dette par habitant devrait diminuer en 2020 à 1 084 €/hab contre 1 192 €/hab en 2019.

L'évolution donc de l'épargne depuis 2008 : l'épargne de gestion est estimée à 4,39 M€ en 2020 contre 5,53 M€ en 2019, cette évolution est la conséquence d'une année 2020 exceptionnelle avec une importante diminution des recettes de gestion, notamment des produits de stationnement, du forfait post stationnement, de la taxe de séjour et des redevances des services périscolaires, culturels, sportifs et sociaux.

L'épargne nette passe donc de 0,29 M€ en 2019 et 1,51 M€ en 2020. Cette forte hausse est due à l'intégration d'une renégociation d'emprunts en 2019. En neutralisant le remboursement anticipé de ces emprunts, l'épargne nette atteindrait près de 2,20 M€ en 2019. Il serait ainsi constaté une diminution de -0,69 M€ entre 2019 et 2020, donc ça c'est page 10 de la version ROB que vous avez reçue.

La situation financière de la ville avec sa capacité de désendettement, ça correspond à la page 11 sur la version de votre rapport, en 2019, la capacité de désendettement est à 5,4 années contre 6,1 en 2018, une nouvelle fois en dessous du seuil critique des 8 années, en 2020, la capacité de désendettement devrait remonter à 5,8 années car l'épargne brute est exceptionnellement en diminution du fait du contexte sanitaire.

L'objectif du budget primitif de 2021 en lien avec le projet du mandat sera bien sûr de contenir ce ratio à moins de 8 années.

La prospective financière et les orientations 2021 : la méthode de la préparation budgétaire 2021 c'est bien sûr de limiter l'augmentation des dépenses de fonctionnement par rapport au budget primitif 2020 qui était hors COVID, une prudence sur les recettes de fonctionnement, notamment les recettes tarifaires, limiter le recours à l'emprunt en conservant une capacité d'autofinancement suffisante, la ville de Concarneau a remboursé 2,1 M€ de capital aux banques en 2020 et 735 K€ de charges financières. La détermination des objectifs financiers, une épargne brute supérieure à 3 M€, un encours de dette inférieur à 30 M€ et une capacité de désendettement en-dessous des 8 années.

Les dépenses de fonctionnement : les charges à caractère général (chap 011) devraient progresser d'environ +0,5 % par rapport au BP 2020, à noter une augmentation des dépenses prévues en 2021 du service achat, + 55 K€ bien sûr en lien avec la COVID, les masques, les gels, les produits d'entretien et un réajustement des crédits des services en fonction des taux de réalisation des exercices précédents.

Les charges de personnel (chap 012), en 2020, la masse salariale devrait être stable et s'établir à 13,8 M€ tous budgets confondus, en ne retenant que le budget principal, 12,5 M€, l'évolution du BP 2021 par rapport au BP 2020, 12,25 M€ est de 2 % contre 0,04 % entre 2020 et 2019. A noter que sur les 245 K€ d'augmentation de la masse salariale, il y a une augmentation de plus de 70 % de la direction éducation jeunesse notamment pour le recrutement d'agents afin d'accompagner les enfants en situation de handicap +43 K€, 18 K€ à un contrat aidé au BP 2020, un poste prévu en 2020 mais qui concerne le service des sports et 122 K€ de Glissement de Vieillesse Technicité (GVT).

Les participations et subventions (chap 65) : le montant des subventions versées aux associations devrait être en légère augmentation par rapport à 2020 pour atteindre 432 K€ contre 415 K€ en 2020. Le total des subventions versées aux autres organismes devrait être de 912 K€ contre 842 K€ en 2020, cette augmentation s'explique par l'augmentation de la subvention versée au CCAS, 480 K€ contre 410 K€ versée en 2020.

La participation d'équilibre versée au budget annexe devrait augmenter de 227 K€ pour atteindre 884 K€, +150 K€ sur le budget du Bac et +84 M€ pour la cuisine centrale. A noter également, un emprunt de 500 M€ qui est provisionné sur le budget du Cac dans l'attente de précisions sur les travaux à venir.

Les intérêts de la dette payée (chap 66) devraient être en baisse par rapport à leurs montants en 2020, à savoir 690 K€ en 2021 contre 770 K€ en 2020. Le niveau d'endettement, le capital restant dû du budget principal au 1^{er} janvier 2021 est de 21,5 M€ contre 23,8 M€ au 1^{er} janvier 2020 soit le plus bas depuis 2003, vous retrouvez ce tableau page 16 de votre rapport et effectivement, je pense qu'il y avait une petite erreur sur 2019, il fallait lire 23,8 M€ et non pas 22,7 M€ donc le capital restant dû devrait être inférieur à 20 M€ fin 2021.

Les recettes de fonctionnement : il n'y a pas eu d'évolution dans les tarifs en 2021, la Loi de Finances 2021, n'ayant pas d'évolution majeure en terme de dotation, nous permet d'anticiper un montant de DGF en diminution de 2 % par rapport à 2020 pour atteindre 1,823 K€ en 2021. La dotation d'aménagement, désormais uniquement composée de la Dotation Nationale de Péréquation pour la ville de Concarneau, est en légère diminution de -3 K€, pour atteindre 443 K€ en 2021, il n'y a donc pas d'évolution tarifaire.

La prospective financière et les orientations 2021, en ce qui concerne la fiscalité, la réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales prendra effet dans les budgets communaux à partir de l'année 2021. Cette part de recette disparaît et est remplacée par le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties que percevait le département. La taxe d'habitation reste perçue au titre des résidences secondaires ainsi que des logements vacants, il est estimé une évolution de +1% de la base fiscale des résidences secondaires sur 2021, décomposée en +0,2 % de revalorisation forfaitaire en lien avec la Loi de Finances 2021 et en +0,8 % de variation physique, c'est-à-dire s'il y a plus de logements à Concarneau. Les taux d'imposition sont inchangés depuis 2015, le levier fiscal ne sera pas activé pour équilibrer le BP 2021, il n'y aura pas d'augmentation de taux. Le produit des impôts locaux est estimé en 2021 à 17 M€.

Les autres recettes de fonctionnement : l'attribution de compensation versée par CCA restera inchangée au BP 2021, toutefois, elle devra être réajustée suite à la CLECT prévue en 2021 pour le reversement de la taxe de séjour et la gestion des eaux pluviales, les droits de mutation sont liés à l'évolution des transactions immobilières dont le montant est prévu en stabilité par rapport au BP 2020 (850 K€), la taxe locale sur la publicité extérieure 2021 est prévue à un montant identique au BP 2020 à 120 K€, la taxe sur l'électricité est proposée à 450 K€ comme au BP 2020, la taxe sur les déchets stockés estimée en légère diminution par rapport en 2020 à 79 K€ (contre 81 K€ en 2020), les droits de stationnement sont estimés à 460 K€ en 2021 contre 515 K€ au BP 2020.

Les hypothèses retenues en matière d'investissement 2021, vous avez le volume d'investissement programmé en 2021 en matière d'investissement qui devrait être de l'ordre de 7,8 M€ contre 6,1 M€ au BP 2020. L'enveloppe récurrente est donc de 2,2 M€ et l'enveloppe projet, de 5.6 M€. Vous avez bien sûr tous les tableaux des enveloppes projet.

Les recettes d'investissement, le fonds de compensation de la TVA d'un montant d'environ 596K€ en lien avec les investissements réalisés en 2019 contre 850K€ au BP 2020. La taxe d'aménagement est estimée stable par rapport au BP 2020 à hauteur de 380K€. Les subventions fonds de concours, 330K€, inscrites au BP 2021. Le produit des amendes de police estimation à 120K€. Et l'inscription de l'emprunt d'équilibre théorique devrait se situer à hauteur de 5.2M€. Cet emprunt est une inscription d'équilibre qui pourrait être réduite voire annulée à la vue du résultat de l'exercice 2020 et de l'avancée des opérations sur 2021.

M Marc BIGOT :

Merci Monique. Vous aviez le document complet donc vous en aviez pris connaissance, tant mieux parce que c'est vrai que la lecture n'était pas facile sur l'écran. Ça n'était qu'un résumé. J'imagine qu'il y a des questions ? Des commentaires ? Oui, Madame Legrain.

Mme Jeanne LEGRAIN :

Oui, on peut penser que le souci de maîtriser la capacité d'endettement de la ville est certainement louable, néanmoins, ne pas investir dans l'avenir est inquiétant. Renforcer le tissu social et économique à l'échelle locale est vital, surtout en ce moment dans un contexte de crise sanitaire et passe nécessairement par des investissements. La crise sanitaire ne doit pas nous résigner à hypothéquer l'avenir de notre territoire. Et nous pensons au contraire que c'est en ce moment que l'on doit affirmer des ambitions sociales et écologiques durables. Mais il faut s'en donner les moyens. Nous nous étonnons de la direction que semble prendre la municipalité, à savoir celle décrite dans le ROB qui vient d'être lu, à contre-courant de ce qu'organise le Gouvernement au niveau national à travers le plan de relance.

Ce plan de relance vise en premier lieu les particuliers, les petits entrepreneurs, les petites et moyennes entreprises qui sont tous des acteurs locaux du développement.

Et c'est une dynamique nationale que l'on peut soutenir à l'échelle d'une ville. On constate actuellement, au sortir de l'hiver 2021, que les PME s'interrogent sur l'avenir mais n'adoptent pas toutes une attitude figée par l'incertitude, beaucoup préparent l'avenir en investissant. On peut le remarquer, les restaurateurs, dont l'activité est à l'arrêt pour la majorité, c'est une population qui est extrêmement touchée. Ils sont nombreux en ce moment à rénover leurs locaux. On peut le voir à Concarneau et aux alentours, cela pour leur faire gagner en accessibilité, en économie d'énergie, en esthétique et en confort. Ces améliorations portent une légitime ambition pour les prochaines années et sans doute renforceront l'attractivité de leur bien et leur activité future. Les particuliers également sont encouragés par ce plan de relance à faire gagner leur logement en sobriété énergétique, gage d'économie et également de confort. Nous souhaiterions que la ville de Concarneau s'engage vers une politique d'investissement plus volontariste. Par exemple, créer une réserve foncière pour favoriser l'installation de maraîchers autour de Concarneau, engager un plan de végétalisation de la ville et créer de vrais espaces verts, investir massivement dans les mobilités douces et pour les personnes à mobilité réduite (PMR), doter la ville d'équipements culturels dignes. En tant que collectivité, nous nous devons d'insuffler un mouvement économique et un signal de confiance en l'avenir plus fort que celui exposé précédemment dans ce document qu'est le rapport d'orientation budgétaire qui montre une vision qui est timorée face à la crise et peu étayée.

M Marc BIGOT :

Merci. Il y a d'autres prises de parole ? Oui, Madame Renault.

Mme Nathalie RENAULT :

Je me demandais si on allait passer en revue les tableaux qui suivaient ou si on ne les projetait pas et si on posait tout de suite les questions sur les sujets qui figurent soit au plan pluriannuel d'investissement, soit...

M Marc BIGOT :

Oui, c'est la formule. Si vous avez des questions sur des points que vous avez relevés dans le document qui vous a été transmis.

Mme Nathalie RENAULT :

Donc on ne déroule pas ces tableaux-là ?

M Marc BIGOT :

On ne les déroule pas dans leur totalité non.

Mme Nathalie RENAULT :

D'accord. Du coup, je vais peut-être avoir énormément de questions. Je vais essayer de les trier. Tout d'abord, ça commence par le financement. Il est écrit page 18 que la recherche des financements externes est nécessaire ; j'aurai tendance à dire qu'effectivement, pour trouver des financements externes, il faut aussi avoir des projets qui correspondent aux fonds, et des fonds nationaux, des fonds régionaux, des fonds locaux, il y en a des quantités actuellement. Il y a un fonds national du Ministère de l'écologie, mais il y en a d'autres. Il y a un contrat de territoire du Département qui finance. Il y a la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) au niveau des Préfectures de région qui en Bretagne a financé en 2019-2020 plus de 300 projets avec parfois de 20 à 50 % de financement, ce sont des financements d'État. Evidemment, c'est nécessaire d'aller chercher des financements mais actuellement pour recevoir des financements il faut répondre à des appels à projets. Et pour répondre à des appels à projets, il faut avoir des projets. Nous avons un peu l'impression que le budget ou le plan pluriannuel d'investissement est plus un plan ou un budget en réaction plutôt que d'anticipation. C'est-à-dire qu'on va rénover le gymnase du Porzou, par exemple, j'imagine, il y a deux fois 1,5 M€ qui sont programmés. J'imagine que c'est de la rénovation quoique nous avons entendu parlé d'une construction d'une salle de hand attenante au gymnase du Porzou pendant la campagne, donc je ne sais pas de quel projet exactement on parle, c'est deux fois 1.5M€. On a l'impression que l'on va encore colmater les brèches, et par rapport justement à un point important, on ne trouve rien dans ce plan pluriannuel concernant le CAC. Il y a une, voire deux études, qui ont été réalisées. On n'a pas eu les résultats de la deuxième étude. Au minimum, il y a des travaux, je ne les vois pas apparaître dans ce budget. Je vais peut-être m'arrêter là, parce que ça fait déjà beaucoup de questions.

M Marc BIGOT :

On peut dérouler les questions, ou je peux commencer à répondre à certains points, et mes collègues adjoints pourront bien évidemment répondre aussi.

Je remarque une chose, c'est qu'à la lecture des dépenses d'investissement, par rapport à l'année dernière, on a déjà plus d'1,6 M€ de dépenses nouvelles. C'est un programme que nous mettons en place 7 mois et demi après les élections. C'est un programme que nous avons construit et ça ne va pas vous surprendre dans un contexte particulier. C'est un PPI qui nous engage sur le programme pour lequel nous avons été élus. Si vous vous êtes intéressés aux investissements qui ont pu être faits, les dernières années des derniers mandats, je considère que l'on est passé déjà à la vitesse supérieure parce que 7,7 M€ programmés cette année, ce n'est pas rien.

La recherche de subventions sur les différents investissements est une réflexion quotidienne avec les réponses à appels à projets de la Région principalement. Il y a des liens également avec la Préfecture du Finistère sur tout ce qui est plan de relance avec un certain nombre de dossiers qui apparaissent sur ce document et qui sont déjà entre les mains de Monsieur le Préfet. Sur le CAC, je dirai que je n'ai moi-même pas les résultats de la 2^e expertise, elle ne devrait pas tarder. Il n'était pas prévu qu'elle tombe à cette date, mais à la fin février. On n'a pas d'alerte particulière pour le moment. Bien évidemment, quand ces expertises seront connues, elles seront partagées avec vous tous. Sur le CAC, vous vous étonnez peut-être de ne pas voir un projet d'un nouveau centre des arts et de la culture pour 2021 à Concarneau. Soyez rassurés, il n'y en aura pas pour 2021. Ce que nous avons dit et redit pendant les élections, c'est qu'effectivement, on allait travailler sur ce projet-là. Effectivement, je crois que vous avez utilisé la formule, « il faut colmater les brèches », non, certainement pas, il y a des points à voir sur le CAC pour lui permettre de passer quelques années, mais d'ores et déjà bien évidemment, cette réflexion sur un nouvel outil, il y en a un autre également, c'est l'école de musique, ça fait partie des sujets. Un mandat, c'est six ans. Bien évidemment, vouloir tout faire la première année, ce serait prétentieux et je pense que notre capacité de désendettement en subirait désagréablement les conséquences. Ce n'est pas ce que nous avons choisi. Nous avons un certain nombre de projets qui seront déroulés sur l'ensemble du mandat. Et je pense que pour cette première année, le cap est tracé.

Thierry, tu veux peut-être intervenir sur d'autres sujets.

M Thierry LE CORRE :

Oui, juste pour rappeler que malgré tout, nous sommes en lien avec l'État pour développer le commerce de proximité et l'investissement à travers le projet ORT (Opération de revitalisation du territoire) en lien avec le plan de relance, ça c'est en cours. Concernant la salle de hand, c'est en lien avec CCA sur ce projet-là. Je pourrai vous parler aussi du dispositif ville comestible, visant à créer des vergers urbains. Tout ça, ce sont des projets actuellement en cours avec les services de la Préfecture et de l'État.

M Marc BIGOT :

Deux points pour répondre à Madame Legrain sur les travaux qui sont faits par les commerçants, restaurateurs ou autres. Effectivement Concarneau est sur une dynamique, et voir années après années les commerçants restaurateurs et autres investir, ça prouve bien que la ville attire, que la ville bouge.

Concernant la constitution de réserve foncière, c'est vrai que c'était un sujet de campagne. Derrière des réserves foncières déjà il faut avoir des propriétaires qui vendent ou qui soient prêts à vendre. Je pense, du moins j'ai la certitude qu'il faut avoir de vrais projets pour ne pas constituer de friches. Je n'ai pas vraiment connaissance, mais je n'ai pas non plus toutes les informations de personnes, d'entreprises, de jeunes investisseurs ou moins jeunes qui sont actuellement à la recherche de foncier pour des cultures bio et autres. Je n'en ai pas croisé jusqu'à maintenant et depuis le début du mandat. De constituer des réserves foncières sur d'autres secteurs, des secteurs stratégiques comme le port actuellement, oui, j'ai croisé plusieurs chefs d'entreprise, plusieurs structures, organismes et autres... et là nous avons aussi la volonté de participer à ce vaste chantier qui est la construction du port des vingt prochaines années. On voit que le port est en pleine mutation. On a cette chance par rapport à d'autres ports du littoral, entre la construction navale, la recherche, la formation, le nautisme, la course au large, et toutes les initiatives, les matériaux bio-sourcés chez certaines entreprises portuaires. On voit que ça bouge. Avec la Région et le Département on travaille à cette nouvelle configuration qu'il pourrait y avoir sur le port. Dans un objectif assez proche, peut-être serons-nous amenés avec des partenaires à se constituer des réserves foncières pour permettre le développement dans les années à venir, de l'ensemble des activités portuaires dans toutes leurs diversités. Madame Janvier.

Mme Elisabeth JANVIER :

Monsieur le Maire, vous vous êtes enorgueillis que Concarneau soit passée au-dessus de 20 000 habitants. Nous savons que nous sommes aujourd'hui une ville vieillissante et que nous devons attirer de nouvelles populations, des jeunes et des familles. Nous ne voyons pas à travers ce budget et ces orientations des axes forts qui donneraient envie à des jeunes, à des actifs, de venir habiter sur Concarneau. Nous ne voyons pas d'ambition pour la ville.

M Marc BIGOT :

Je peux vous rassurer, je ne me suis pas enorgueilli de quoique ce soit. J'avais un chiffre, et je l'ai partagé. D'avoir une ville avec une population qui augmente... oui, ça fait plaisir, mais je n'en ai tiré aucun orgueil. Ce que je veux dire, c'est que cette attractivité de la ville est créée aussi bien évidemment avec les entreprises. Les jeunes se sont aussi ceux qui viennent travailler dans nos chantiers, les entreprises portuaires. Vous avez vu les nouvelles entreprises qui se sont installées récemment, qui se sont développées ? Elles frappent aux portes. Et actuellement on est même limité pour cet accueil d'entreprises. Ça rejoint le propos que je tenais sur la constitution de réserves foncières. Ce rajeunissement de la population passe par l'emploi, et on est aussi une ville qui de ce côté-là, fonctionne bien. Promenez-vous sur les quais et voyez un peu comment les activités en quelques mois ou quelques années ont vraiment changé d'envergure avec de nouvelles entreprises. Je prends par exemple Mer-concept, Kaïros avec ses fourmilières de jeunes, de nouveaux métiers. Hier je suis allé au centre de formation maritime avec la création de formations parce que les entreprises de chantier naval et autres sont à la recherche permanente de personnels. De voir des initiatives comme la mise en place de formations pour des publics en difficulté, c'est une bonne nouvelle parce que l'on va aussi pouvoir proposer du travail à certaines personnes qui ont besoin de ce petit coup de pouce. Faites le tour des entreprises, toutes accueillent et cherchent du personnel. Et ce personnel-là c'est aussi des jeunes couples, des jeunes familles qui s'installent. Tout n'apparaît pas dans un document comme celui-ci. On est en contact avec les bailleurs sociaux, et Thierry Le Corre pourrait vous en parler plus longuement. Comment accueillir les populations plus jeunes sur la ville ? Comment leur donner les moyens d'investir pour casser une certaine spéculation que l'on connaît dans certains quartiers ? Thierry pourra en parler un peu plus longuement. Les contacts que l'on a et les nouvelles méthodes que l'on essaye de mettre en place avec les bailleurs, c'est pour justement proposer des terrains à des coûts moindres que ce que l'on voit actuellement sur le marché. Tout cela participe. Il n'y a pas qu'un seul document municipal. C'est un ensemble de relations avec les uns et les autres, les entreprises, les bailleurs etc... On l'a vu dans les écoles, la population, petit à petit rajeunit. Après, je vous l'accorde, le littoral vieillit, mais c'est sur l'ensemble du littoral, qu'il soit breton ou français. Mais je pense que Concarneau est une ville avec l'emploi qu'elle procure casse un peu cette mauvaise dynamique-là. On a cette chance d'avoir l'emploi. C'est l'emploi qui fait tout. Il faut le dire et le redire. Il faut féliciter les entreprises qui investissent chaque jour un peu plus. Thierry pourrait peut-être parler un peu plus des relations que l'on peut avoir avec les bailleurs pour justement permettre l'accueil de plus jeunes ou de couples jeunes sur la commune.

M Thierry LE CORRE :

Oui, en effet, on a pu en discuter avant-hier en séance de travail avec la commission aménagement. On a quand même quelques leviers pour permettre la venue de familles en ce qui concerne les projets en cours, aussi bien par l'Opac, que ceux que nous souhaitons mettre en place sur le projet Foch en particulier pour avoir la main sur une typologie d'appartements, pour avoir des logements suffisamment grands pour éviter d'avoir simplement des T1 ou des T2 sur les projets. C'est très important. Ensuite, sur le projet de Kerrichard, c'est le cas de l'Opac de proposer des prix au mètre carré pour les primo-accédants, inférieurs de 10% par rapport aux prix des autres populations. Tout cela rentre en ligne pour permettre, quand on le peut de faire venir des familles.

Micro non allumé...

M Marc BIGOT :

Vous voyez, vous êtes associés aux réflexions. Il y a vraiment une volonté de notre part d'accueillir des jeunes familles, de jeunes couples et de jeunes tout simplement sur la ville. Et on sait qu'ils y trouveront en plus un emploi. Madame Janvier.

Mme Elisabeth JANVIER :

Je voudrais compléter ce que vous venez de dire. C'est vrai que nous sentons une dynamique sur le plan économique, mais vous savez aussi que ces jeunes sont en grande attente dans le domaine de la culture, dans le domaine des mobilités douces, dans le domaine de l'habitat diversifié, l'habitat partagé, les éco-quartiers, il y a des réelles attentes au niveau des plus jeunes générations aujourd'hui.

M Marc BIGOT :

Oui, mais je crois que Thierry Le Corre a répondu aussi en partie à vos interrogations. Les mobilités douces apparaissent également dans le document que vous avez sur la table dans les projets. C'est en plus des sujets qui sont partagés avec l'agglomération. Les nouveaux types d'habitation et autres, qui en a parlé hier soir d'ailleurs à l'agglomération ? C'est Thomas Le Bon de mémoire. Les nouveaux types d'habitation, type « Tiny houses » s'il y a bien une ville où ça a été testé, c'est Concarneau en accord avec les initiateurs du « Low tech ». Effectivement, cette expérimentation sur Concarneau je m'en félicite. Après, on va continuer à travailler là-dessus et j'espère que vous serez partenaires pour travailler sur ce nouveau type d'habitation dans le cadre du futur PLU. On l'a dit depuis le début, on ne le redit pas, effectivement, il y a des choses qui font évoluer sur les habitations. Vous parlez d'éco-quartier, vous avez dû en parler à propos de Foch, vous avez dû en parler en commission au sujet de la Gare, les choses avancent. Même si ça ne fait pas un an qu'on est là. Madame Renault.

Mme Nathalie Renault :

Je reviens sur une question posée et à laquelle je n'ai pas eu de réponse tout à l'heure. Je ne vais pas revenir sur le projet de rénovation du gymnase du Porzou parce que c'est pour 2022-2023, on a encore le temps d'en reparler j'imagine. Mais est-ce que vous pouvez m'indiquer où se trouve dans ce budget primitif 2021, les travaux qui ont été estimés à l'issue du premier diagnostic qui concernait le CAC et qui j'imagine sont incontournables et qui avoisinent les 400 000 €. Est-ce que vous pouvez me dire où est-ce qu'ils ont été inscrits ?

M Marc BIGOT :

Monique, est-ce que tu peux retrouver la ligne ? Parce que de mémoire ça apparaît bien évidemment.

Inaudible....

M Marc BIGOT :

Ça apparaît dans le budget annexe, me dit-on, dans la participation. Il y a une première estimation qui était de l'ordre de 295 000 € et on a budgété 500 000 € en provision sur des rénovations à venir rien que sur le CAC. Oui Thierry, si tu as des informations, tu peux intervenir.

M Thierry LE CORRE :

Je pense que ça va intéresser beaucoup de monde de faire le point sur la situation actuellement du CAC. Le bureau de contrôle APAVE a été missionné le 16 décembre pour réaliser le diagnostic amiante avant travaux. Son rapport a été remis le 4 janvier pour un coût de 450 €. L'entreprise SFB a été retenue le 30 novembre pour les travaux de désamiantage pour un coût de 5 950 €. Le plan de retrait amiante a été réalisé début janvier et les mesures d'air avant intervention ont été réalisées le 15 janvier. Nous sommes en attente de ces mesures et de la date d'intervention de l'entreprise. Parallèlement, le 21 décembre a été confiée au bureau d'études SDC une étude complète sur la structure du bâtiment. C'est le même bureau d'études qui a fait la première étude sur le sous-sol. Le rapport devrait nous être remis sur la deuxième quinzaine de février. Donc nous l'attendons très prochainement. La rédaction du cahier des charges pour le renforcement des poteaux et poutres a été confiée au cabinet SINOT le 17 décembre pour un coût de 3 000 €. Le 15 janvier nous avons effectué une visite sur site avant l'élaboration du cahier des charges. Nous laisserons aux entreprises la possibilité de proposer une variante à la solution du Cabinet SDC, c'est-à-dire le renforcement par IPN métallique car il est peut-être envisageable de les remplacer par des plats en fibre de carbone, ce qui aurait pour incidence une diminution des travaux de dépose et de repose des installations de chauffage. Nous avons reçu le CCTP pour relecture le 21 janvier et des corrections du document seront transmises aux marchés publics pour relancer la consultation.

M Marc BIGOT :

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou des commentaires ? S'il y a des adjoints qui veulent intervenir, n'hésitez pas. Monsieur Huard.

M Gilles HUARD :

J'ai plusieurs questions. Sur le CAC, on n'en a pas trop parlé en commission mais je voulais savoir quelle était la solution, là nous sommes en crise sanitaire, et donc les associations ne fonctionnent pas, mais le jour où on reviendra à une situation normale, le plus tôt possible, on l'espère, quelles seraient les solutions proposées aux associations pour leur fonctionnement. Ça c'est une première question. J'avais une autre question qui concernait je pars un peu dans tous les sens mais ça concernait la caserne des pompiers. Il est précisé dans le rapport que vous envisagez effectivement la destruction du bâtiment et la conversion du site en parking.

Je voulais savoir s'il s'agissait d'un parking relais ou d'un parking pour les camping-cars. Quelle est la vocation de ce site ? A un moment donné aussi l'hypothèse que le CCAS soit construit à cet endroit-là a été évoquée. Je n'ai pas en tête le site qui est retenu, je ne crois pas que ça ait été communiqué. J'ai deux autres remarques, je termine ? C'est assez bref. La troisième question concernait la sécurité informatique. Il y a un certain nombre de piratages qui se développent dans les sites publics en France. C'est une question sensible. Je voulais savoir s'il y avait dans les investissements une ligne qui était prévue là-dessus. Il y a une ligne qui est prévue mais je ne sais pas si ça recouvre cet aspect-là qui est essentiel à prendre en compte ou bien si c'est au niveau de CCA peut-être dans le cadre du service mutualisé. La dernière chose c'était une petite remarque positive pour vous féliciter. On a vu que vous aviez repris l'idée que l'on avait développée pendant la campagne concernant le conseil local de vie associative avec un référent unique pour les associations. Ça c'est une très bonne chose. Vous avez lu notre programme, c'est une très bonne lecture. Merci.

M Marc BIGOT :

J'ai beaucoup lu votre programme, oui. Vous aviez lu le nôtre ? Parce que je crois que sur ce point-là il n'y avait peut-être pas une grande marche. Pour revenir, sur la caserne et le CCAS, ce secteur-là, il y a une ligne dans le document qui vous a été présenté qui est l'aménagement de la zone de la caserne, l'espace jeunes et le service des eaux et qui reprend tout le secteur. Déjà, sur la caserne, je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de la visiter, je me répète sur le sujet, c'est un bâtiment qui est très très dangereux parce qu'il est ancien et entre les infiltrations, les dégradations des bétons et autres, font qu'actuellement, il ne fait pas très bon de s'y balader. L'idée de détruire la caserne, c'est pour sécuriser le secteur, ça a été dit depuis le début. Si ce dossier a été retardé, il a été retardé pour des raisons budgétaires. Et il a été aussi retardé parce que les différents diagnostics qui ont été faits nous ont indiqué qu'il y avait beaucoup d'amiante, d'où le coût de la démolition. L'idée d'en faire un parking dès sa destruction, ce n'est pas une finalité en fait. Le secteur étant libéré du bâtiment, il pourra évidemment être utilisé comme parking dans un premier temps. Mais l'idée ce n'est pas de faire un parking là. Un parking extérieur personnellement serait plutôt bienvenu. Quand je dis extérieur, c'est vraiment la périphérie de la ville avec les moyens de navettes à mettre en place après. L'idée de travailler sur l'ensemble du secteur, c'est une idée qui est aussi intéressante. On a le secteur de Kerandon, le secteur avec toutes ces liaisons, on le voit avec le chantier Nexity en cours, les liaisons douces qui peuvent se mettre en place, de part et d'autre de l'avenue de la Gare, l'espace jeunes avec les terre-pleins et autres situés sur l'arrière, le futur parking qui va accompagner la Maison France Services. L'espace dégagé par l'ensemble de la caserne fait qu'on doit avoir une réflexion sur l'ensemble du secteur et non pas faire du coup par coup en aménagement. Tout ce secteur Nord de l'avenue de la Gare doit être réfléchi très rapidement. Il y a une volonté aussi de Finistère Habitat d'y travailler parce qu'il y a aussi d'autres aménagements qui peuvent intéresser le quartier de Kerandon bien sûr et l'idée d'y intégrer CCA demeure. Nous avons le souhait de lancer cette étude avec Finistère Habitat très rapidement pour ne pas perdre de temps sur le futur aménagement, les futurs locaux du CCAS qui en a bien besoin. C'est une étude globale, le montant apparaît pour 25 000 €. A partir de là, il y aura une réflexion, parking ou pas parking. Vous avez parlé de camping-car, c'est un sujet, bien évidemment qui est lié aux aménagements sur le secteur de la Gare actuellement et bien évidemment, pour moi la priorité se sont de nouveaux locaux pour le CCAS. C'est une option. Antony Le Bras.

M Antony LE BRAS :

Oui, Monsieur le Maire, pour rebondir sur votre remarque, effectivement c'est tout à fait normal qu'on ne puisse pas réaliser l'ensemble des investissements d'un mandat sur une seule année, on s'en doutait. L'intérêt de ce rapport d'orientation budgétaire, outre le BP 2021, c'est justement les autres colonnes les BP 2022 et BP 2023, et vous avez joué le jeu, parce que vous avez vraiment noté quels étaient les investissements prévus en 2022 et 2023. C'est très éclairant, il y a 9 M€ prévus en 2022 et 8 M€ en 2023. C'est quand même assez normal que l'on s'inquiète ou que l'on s'étonne de l'absence d'une ligne, du moindre euro sur un projet de salle de spectacle ou sur un projet de salle de musique ou de rénovation de salle de musique. C'était normal que l'on s'en inquiète puisque le budget semble déjà consommé pour 2022 et 2023, et c'est normal qu'on anticipe et que vous anticipiez. Dans les projets de 2022, il y a une rénovation qui est vraiment urgente, et que vous avez prévu, c'est celle du Cosec. Je voulais une précision parce que le terme qui est utilisé, c'est rénovation du bitume. Le terme bitume m'étonne, et je voudrais savoir et que vous me rassuriez que vous n'allez pas remettre du bitume dans cette salle, mais plutôt installer un parquet ou un autre revêtement. Je voulais savoir si cette rénovation du Cosec se limitait simplement au revêtement ou si vous alliez faire des travaux indispensables, il me semble, au niveau des sanitaires, des vestiaires, probablement de la toiture. Je m'inquiète du faible montant qui est prévu pour cette rénovation.

Cela dit, quand on lit les BP 2022 et 2023, on y trouve aussi des investissements très intéressants, vous prévoyez de rénover la place de l'hôtel de ville pour 1 M€ en 2023, et c'est indispensable effectivement, il y a des travaux sur les écoles et vous avez raison de les faire. Je trouvais intéressant qu'on ne s'arrête pas qu'à 2021 et que dans ce débat, on regarde aussi ce que vous avez prévu de faire en 2022 et 2023, et ce que vous avez prévu de ne pas faire aussi.

Je voulais avoir une confirmation, vous prévoyez 460 000 € de recettes de parking, on peut bien avoir la confirmation ce soir que les parkings seront à nouveau payants l'été prochain comme ils l'étaient depuis 20 ans. Et que finalement l'année 2020 aura constitué une anomalie à ce niveau-là.

M Marc BIGOT :

Sur les futurs exercices, ce soir on discute principalement de 2021, bien évidemment. Mais effectivement, il y a des indications sur les futurs exercices. Mais il y aura bien évidemment des modifications en fonction des projets que nous allons construire, avec les financements que nous allons obtenir, nous aurons la certitude d'avoir, c'est une chose. Donc, ce sont des colonnes qui bougeront évidemment. Sur la réflexion du parking, je crois que l'on partage tous la même idée, c'est que la Covid s'éloigne et que l'on puisse entamer une saison normale et je dois avouer deux choses, c'est que la réflexion pour les parkings payants ou pas payants, c'est une réflexion qui est bien évidemment engagée et ce qui se fera cette année sera certainement différent. Je ne vais pas y revenir précisément ce soir, parce qu'une des premières réunions qui était lancée sur le sujet a dû être reportée. J'aimerais que les choses se calent très rapidement pour que l'on ait une visibilité sur la saison à venir. Ça ne devrait pas tarder. Sur le Cosec, je pense que Thierry Le Corre va pouvoir apporter des précisions. Et une question qui a été posée par Monsieur Huard sur la programmation du CAC et autre. Peut-être que Alain Echivard pourra également apporter quelques informations et notamment sur la programmation néanmoins d'ores et déjà engagée. Mais on va peut-être commencer par le Cosec. Thierry.

M Thierry LE CORRE :

Je vous rassure Monsieur Le Bras, la rénovation bitume, c'est la rénovation de la salle bitume. Un parquet peut-être pas, mais certainement en résine dans le style de la salle de hand du Porzou. Ensuite, la première phase de travaux concernera d'abord les sanitaires et les vestiaires, c'est la priorité.

M Marc BIGOT :

Alain sur les programmations.

M Alain Echivard :

Il y a deux temps qu'il faut voir, tout d'abord celui de maintenant jusqu'au mois de juillet. Vous posiez la question des lieux. A ce jour, il y a une programmation, les lieux qui sont déterminés c'est entre autre le carré des Larrons, plutôt au mois de mai, la Chap'L, le Sterenn aussi à Trégunc.

Ensuite, à partir du mois de juillet, c'est une programmation que vous allez découvrir, qui est prête pour la saison estivale. La programmation pour le CAC est déjà, il faut se dire aussi que l'année 2020 aura été très perturbée. Je remercie d'ailleurs le directeur et les services qui ont réussi à négocier les reports des spectacles pour soit 2022. La programmation du CAC démarrera donc dès le mois de septembre.

M Marc BIGOT :

Monsieur Huard.

M Gilles HUARD :

Ça c'est sous réserve effectivement que les diagnostics ne révèlent pas d'anomalie majeure qui empêcherait ce fonctionnement-là. Il y avait une question que j'avais posée, c'était la suite de la question sur la question de la vie associative qui se déroule au CAC.

M Alain Echivard :

Alors, concernant la vie associative, actuellement pour des raisons sanitaires, elle est inexistante dans les locaux. J'espère qu'elle existe à l'intérieur des associations par différents outils. N'ayant pas le diagnostic définitif, je ne peux pas vous répondre sur la suite. On fait comme si le CAC rouvrira en septembre.

M Marc BIGOT :

On a une situation, on a eu les premiers éléments de diagnostic. Je crois que j'avais dit la dernière fois que le CAC n'allait pas s'écrouler. Heureusement ! A partir de là, bien évidemment, il y a toute une période de travaux.

On y croit suffisamment pour engager cette programmation et comme l'a dit Alain Echivard, le directeur de l'établissement tous les jours construit sa programmation. Il part avec l'idée que le CAC va rouvrir après cette période de travaux et jusqu'à l'ouverture d'un nouvel équipement et je ne sais pas à quelle date, bien évidemment, le CAC va continuer à bouger et à satisfaire aux besoins de Concarneau.

Quant aux associations qui y sont, des relogements ont été trouvés. Je pense à l'ancien restaurant Foch qui est mis à contribution pour répondre aux besoins des associations. Pour le moment, les choses ne se passent pas trop mal. On réussit avec les différents outils dont on dispose, à satisfaire au relogement des associations et notamment dans cette période de reprise que nous souhaitons tous rapidement.

M Alain ECHIVARD :

Je peux rajouter, le CAC c'est une chose, mais la vie culturelle ne se limite pas au CAC, je le précise. Le pôle culturel avec ses agents, on accompagne aussi les associations pour les événements qui j'espère pourront se dérouler pour cet été. Ça fait aussi partie d'une démarche d'accompagnement qu'il faut rappeler.

M Marc BIGOT :

Oui, Madame Dupuy.

Mme Julie DUPUY :

J'avais un certain nombre d'interrogations sur ce rapport d'orientation budgétaire. On parle beaucoup de parkings, je vais enchaîner.

M Marc BIGOT :

On n'a pas parlé beaucoup de parkings. On l'a évoqué sur le site de l'ancienne caserne et comme je l'ai précisé, c'était ponctuel dans l'attente d'autres outils sur ce site-là.

Mme Julie DUPUY :

Tout à fait, et donc à ce sujet, je voulais savoir si la maquette qui avait été posée au 1^{er} étage de l'hôtel de ville, était une commande de la mairie ou s'il s'agissait d'un travail universitaire. Par rapport justement à ces projets qui pourraient avoir lieu et en terme de place de la nature en ville, j'aurai souhaité savoir s'il serait possible à un moment donné, de discuter des zones d'activité puisque l'on situe-là plutôt une compétence communautaire dans le cadre de l'économie et il semblerait qu'il y ait un projet de nouvelle zone d'activité du côté de La Boissière, donc comme vous l'avez dit Monsieur Bigot, il est certes fondamental de pouvoir accueillir de nouvelles activités économiques sur un territoire. Encore faut-il à un moment donné d'envisager la façon que l'on a d'occuper les sols et d'artificialiser ou pas. En terme d'artificialisation, justement il est très difficile dans ce rapport d'orientation budgétaire, de comprendre quelle place la nature peut-elle avoir en ville et dans ses périphéries aujourd'hui à Concarneau. Effectivement, Monsieur Le Corre, vous avez parlé d'une ville comestible et c'est tout à fait intéressant, je pose cette question puisqu'on est quand même depuis le début de cette nouvelle mandature, une ville en transition, c'est vous qui avez choisi d'utiliser ce terme. Transition au singulier ou au pluriel, je ne me rappelle plus. Quid de l'artificialisation des sols y compris sur les sols périphériques. Enfin, comme vous l'avez dit sur l'attractivité, vous parlez d'attractivité économique, mais pour renforcer l'attractivité d'une ville et on le sait, notamment sur le plan touristique, la place des espaces naturels qui sont occupés dans cette ville est tout à fait fondamentale. Le comité de direction de l'office de tourisme communautaire l'avait d'ailleurs rappelé. A ce titre, sur l'acquisition des arbres etc. J'aurai aimé avoir un peu plus d'éléments en fait. Sur comment votre équipe concevait la place de la nature en ville. Enfin, sur les quartiers périphériques, en terme de services de proximité, d'accessibilité, c'est difficile dans le rapport d'orientation budgétaire de voir quelle place vous donnez au développement des quartiers que sont Lanriec et Beuzec tant sur les services publics de proximité, on voit l'état des mairies annexes notamment que d'offres culturelles parce que l'on sait que les jeunes ménages dont vous parliez tout à l'heure sont importants en fait, investissent dans ces quartiers. Et par rapport à Monsieur Echivard, effectivement la culture n'est pas cantonnée au CAC même si c'est un équipement important avec une jauge très importante pour le Sud-Finistère. Et pour soutenir la culture, il y a toujours la possibilité de faire d'une ville un mécène, d'acheter des œuvres d'art contemporain pour soutenir des artistes qui comme vous le savez depuis un certain nombre de mois ne peuvent plus présenter leurs œuvres dans des espaces d'exposition qui sont fermés, on a vu les conséquences des fermetures des musées notamment. Aujourd'hui, je ne vois pas d'acquisition d'œuvres envisagée alors que nous en avons discuté en commission me semble-t-il. Merci.

M Marc BIGOT :

Alors, sur la maquette qui est présentée au 1^{er} étage de la mairie, j'ai souhaité qu'elle soit présentée. Il y avait un petit côté provocation, et je suis très content qu'on en parle ce soir. C'est le travail d'un étudiant en architecture qui s'est installé depuis à Concarneau. Il est architecte décorateur. Il a présenté son mémoire de fin d'études sur une réhabilitation de l'ancienne caserne des pompiers. Quand j'ai vu ce projet, ça m'a interpellé et nous avons rencontré à quelques élus, ce jeune installé à Concarneau qui en plus de sa démarche nous a présenté l'ensemble du projet. Je lui ai demandé que cette maquette soit, pendant quelques temps, exposée à la mairie pour que chacun puisse découvrir le travail et l'intérêt du travail. C'est quelqu'un qui est parti des plans de la caserne actuelle et qui a travaillé sur ce projet de pôle culturel contemporain avec tout ce qui est art, graph et autres. On trouvait ça intéressant. Il n'a pas visité la caserne donc il ne connaît pas son état de délabrement. Mais néanmoins, ça permet aussi de lancer cette réflexion sur l'aménagement de ce secteur.

Sur les zones d'activité de la Boissière, en fait, elles figurent depuis 2013 au PLU. Effectivement, dans la prolongation de ce qui existait et de ce qui vient de s'installer, c'est la création, il faut le souligner d'une nouvelle conserverie sur ce secteur. Les proches voisins ont des souhaits d'extension et les terrains qui courent jusqu'à la voie express, désormais c'est l'agglomération qui a l'autorité de gérer et d'organiser ce secteur-là, et de répondre aux besoins des entreprises, mais effectivement, ce sont des parcelles, c'est du foncier qui intéresse plusieurs entreprises. Cette future zone d'activité existe déjà depuis la signature du PLU. Sur la protection des espaces verts, sur le développement des zones vertes de Concarneau je ne sais pas si vous aviez l'information, mais lors du précédent mandat, nous avons convenu d'une convention avec le conservatoire du littoral. Et le conservatoire du littoral a désormais un droit de préemption sur des surfaces qui ne sont plus celles sur lesquelles il pouvait intervenir jusqu'à maintenant, et je pense que tous les secteurs qui vont de Lesnevar, St Jean, St Laurent qui courent jusqu'à pratiquement le secteur de Kerguérens, d'une part se sont des surfaces qui sont désormais totalement protégées et sur lesquelles le conservatoire a ce droit d'achat. Je sais que le conservatoire s'est déjà rapproché de plusieurs propriétaires pour étendre son foncier. Ces terres-là sont désormais totalement protégées, il en est de même sur le côté Est de la commune avec tout le secteur du Minaoüet où nous ne devrions plus connaître de construction sur la rive Concarnoise du Minaoüet, la rive droite. Ces secteurs-là jusqu'aux zones urbanisées sont désormais sous le regard bienveillant du conservatoire. Je crois que de côté-là il y a un travail qui a été fait. Il y a des relations qui se sont nouées avec le conservatoire. C'est aussi tout un travail de confiance qui fait qu'on a su protéger et ça apparaît dans les travaux concernant la valorisation de l'architecture et du patrimoine également. On a su protéger des secteurs sensibles, des secteurs boisés, des secteurs de terres cultivées ou pas, ce qui fait la richesse de la ville qui a été souligné aussi par le cabinet d'études qui nous suit sur cette valorisation de l'architecture et du patrimoine. On a autour de Concarneau, des secteurs qui ne sont pas du tout mités par l'urbanisation. C'est là aussi un bon point.

Sur les mairies annexes, je partage votre analyse sur l'état des mairies annexes, vous avez aussi certainement lu notre programme et je suis certain qu'à la fin de l'exercice, nous disposerons de deux mairies annexes tout autres, c'était écrit en toutes lettres également l'idée de développer un certain nombre de services pour les populations à la fois de Lanriec et de Beuzec-Conq.

Il y a un dernier point que je n'ai pas noté, je l'ai déjà oublié, j'en suis désolé. Quelqu'un l'a retenu ? Il n'a aucun rapport avec l'urbanisme ?

Mme Julie DUPUY :

J'avais une question sur la culture et l'acquisition d'œuvres d'artistes contemporains qui pourrait être envisagée pour soutenir les créateurs.

M Marc BIGOT :

Il s'agit de tenir un budget au bout d'un moment. Dans une période difficile, je connais la difficulté de certains artistes. Modestement la carte de vœux de la ville de Concarneau a servi à confirmer une jeune artiste, sur Concarneau. Si on peut déjà continuer dans ce sens, je le ferai, c'est vrai que dans l'optique d'une valorisation des collections municipales on pourrait aussi investir quand on en a les moyens. Là on parle d'artistes, je n'aime pas trop le terme, mais d'artistes vivants. Sur Concarneau, c'était le petit coup de pouce pour l'une d'entre-elles. Ces 6 prochaines années, j'espère que nous pourrions aider à la notoriété de ceux qui poursuivent l'école artistique de Concarneau.

Mme Julie DUPUY :

Merci.

M Marc BIGOT :
Madame Janvier.

Mme Elisabeth JANVIER :

J'aurai voulu une petite précision par rapport à la vidéo-protection. Il est noté que le coût de l'opération est chiffré à 197 000 €. Dans le tableau il est noté bien sûr 197 000 € pour 2021, mais 100 000 € pour 2020. Je voulais savoir à quoi correspondaient ces 100 000 €. J'en profite pour vous demander si les propositions que nous avons faites lors du dernier conseil municipal avaient retenu votre attention.

M Marc BIGOT :

Je répondrai sur la 2^e partie. Maguy sur le coût de la vidéo-protection.

Mme Maguy BAQUÉ :

Je confirme effectivement que c'est la première somme que vous avez évoquée, les 197 000 €. Et pour les 100 000 € supplémentaires que vous évoquez, je vous donnerai la réponse ultérieurement.

M Marc BIGOT :

Sur des propositions que vous avez faites qui étaient des aménagements au port. Vous savez que ce n'est pas une zone qui est de la compétence de la ville de Concarneau. C'est le syndicat mixte pêche plaisance et c'est également la Région Bretagne. Des équipements existent. Il y a des échelles sur les pontons, des bouées, des couronnes existent. Vous aviez évoqué l'idée de peindre les quais pour avoir une meilleure réflexion de la lumière le soir sur le bassin. Sur la protection des secteurs, que ce soit sur l'ensemble des secteurs portuaires, que ce soit avec le syndicat mixte pêche plaisance, la Région ou les entreprises. Pas plus tard que la semaine dernière, on a évoqué le sujet avec l'interprofession du port de Concarneau. Il y a des zones à sécuriser bien évidemment pour éviter les accidents, des chutes mais pas que des chutes. L'idée est partagée, après, il faut voir comment ça peut être mis en marche. Peindre les quais, ce n'est pas évident parce qu'on est dans un port, il y a le phénomène des marées et autres. Un meilleur éclairage des quais, c'est un sujet effectivement à partager avec les concessionnaires et propriétaires. Mais sachez qu'un certain nombre d'équipements existent déjà. Si je prends les pontons, qui sont sous l'autorité de la chambre de commerce, ils sont équipés d'échelles de remontée, de bouées etc... Ce n'est certainement pas complet, peut-être pas parfait, mais il y a des aménagements qui existent dès l'implantation des pontons, et le reste, c'est-à-dire toute la sécurisation du port et du quai fait l'objet de réflexion dans les différentes instances. Oui, Thierry.

M Thierry LE CORRE :

Pour revenir sur le budget, le coût total est bien de 197 000 €, les 100 000 €, c'était l'inscription par anticipation au budget prévisionnel qui n'a pas été réalisé en 2020.

M Marc BIGOT :

C'est un équipement en plus qui est subventionné. Il y a d'autres questions, d'autres remarques ? Oui, Monsieur Le Doze.

M Fanch LE DOZE :

Je ne reviendrai pas sur la loi de transformation de la fonction publique parce que c'est la loi, mais je constate que cette loi c'est une remise en cause de la liberté d'administration des communes. En bas de la page 14, je vois qu'il y a un seul apprenti prévu pour 2021. Je suis assez étonné. Je pensais que la ville prenait beaucoup plus d'apprentis. Je pense que c'est important que la ville forme aussi des jeunes. J'ai une autre question sur l'éclairage public à la page 21 qui passe de 140 000 à 271 000 €. C'était pour savoir en 2021, ce qui était prévu sur ces éclairages.

M Marc BIGOT :

Je réponds sur l'apprentissage. Thierry, tu peux répondre sur l'éclairage ?

Effectivement l'apprentissage, c'est une des meilleures pratiques pour amener les jeunes vers l'emploi. C'est la meilleure découverte des métiers. Généralement les apprentissages se soldent par de véritables embauches. C'est certainement à développer.

Sur les éclairages.

M Thierry LE CORRE :

Je n'ai pas la réponse immédiatement.

M Marc BIGOT :

Il vous apportera une réponse précise ultérieurement. On a fait le tour des questions réponses ? Non Monsieur Le Doze.

M Fanch LE DOZE :

Oui, juste un autre point sur la rénovation des toilettes publiques. C'est toutes les toilettes publiques de Concarneau ? Je vois 60 000 € sur 4 ans, ça fait 240 000 €. Si c'est juste pour une toilette...

M Marc BIGOT :

L'idéal c'est de les rénover toutes et de les développer. Donc c'est un budget annuel.

M Fanch LE DOZE :

Celles du bac aussi ? Les toilettes du bac seront rénovées aussi ?

M Marc BIGOT :

Vous voulez parler du monument historique ?

M Fanch LE DOZE :

Oui.

M Marc BIGOT :

Le tout est de trouver un endroit pour y installer de nouvelles toilettes. Qui sait peut-être dans cette réflexion sur les aménagements portuaires, qui vont jusqu'au quai des Seychelles, un endroit sera finalement trouvé pour y prévoir une nouvelle installation. D'autres questions ? Oui Monsieur Le Doze.

M Fanch LE DOZE :

Un dernier point par rapport à la rénovation de l'école du Rouz. C'est formidable, on a mis un an pour voir cette rénovation mise en place. Par contre dans le texte, je vois rénovation. Les parents d'élèves de l'école du Rouz voient plutôt une reconstruction, donc j'espère que ce sera à la hauteur de nos ambitions, et aussi de voir en plus la rénovation du quartier, d'avoir un projet de quartier autour de cette école se serait intéressant.

M Marc BIGOT :

En fait c'est vraiment un appel à projet là-dessus. Toutes les options seront étudiées et y compris une reconstruction, il y a effectivement sur le Rouz dans cet environnement avec le bois qui jouxte, le moulin à vent, il y a un projet très sympa à faire. C'est en plus idéalement situé pour y développer des énergies douces. Moi aussi je souhaite que ce soit vraiment un projet ambitieux. On a beaucoup parlé de l'accueil des jeunes et après on va clore la discussion, mais j'aurai aimé qu'on parle des projets qui vont être lancés dès cette année par notre direction jeunesse. Ce sont des projets qui sont une attente des familles et qui permettront d'intéresser les plus jeunes à leur ville et aux activités de la ville. Quentin, tu veux nous dire un petit mot ?

M Quentin LE GAILLARD :

C'est vrai que récemment, a été lancée une démarche de consultation auprès des familles concarnaises justement pour connaître leurs attentes et leur ressenti sur la vie à Concarneau, sur ce qui manque, sur ce qui va bien également. Actuellement, Éric, tu me dis si je me trompe je crois que l'on n'arrive pas loin des 500 réponses ce qui est vraiment exceptionnel. On s'attendait à avoir peut-être 200 réponses, c'est bien plus du double. C'est vraiment très bien. Je tiens à saluer le travail exceptionnel des agents d'ailleurs qui n'ont pas démerité dans des conditions pas toujours évidentes avec la situation actuelle. A l'horizon du mois de mai, normalement si les choses peuvent se faire évidemment, il est prévu de réaliser un questionnaire cette fois adressé aux jeunes en particulier. De la même manière que l'on s'adresse aux familles, là se serait pour connaître les attentes des jeunes. On avait prévu d'aller à leur rencontre dans les établissements, malheureusement avec la situation sanitaire, c'est un peu compliqué. Je crois sincèrement qu'avec ce genre de démarches, qui fait d'ailleurs beaucoup parler dans les autres communes Finistériennes et même de la région, c'est aussi ce qui attire de nombreuses familles. Et c'est très important de le souligner parce que je suis absolument d'accord avec ce que vous dites, il faut que Concarneau soit une ville qui attire les jeunes couples et avec eux des enfants.

C'est l'avenir de Concarneau qui se joue, ce n'est vraiment pas rien. Mais même si je suis absolument d'accord avec ce que vous dites, c'est vrai que tout ce qui cadre de vie, mobilités douces, développement durable, ça participe énormément à attirer les jeunes familles. C'est évident. Maintenant, je pense aussi que l'emploi est une priorité parce que s'il n'y a pas d'emplois, les jeunes familles ne viendront pas. Il y a aussi autre chose qui est à souligner, c'est que depuis quelques années, il y a une hausse des effectifs dans les écoles. Ça signifie qu'on est sur la bonne voie, que des choses sont faites et de la même manière, il y a maintenant de plus en plus de formations qui sont ouvertes sur Concarneau notamment dans le domaine maritime. Il y a aussi prochainement un BTS qui va s'ouvrir dans un lycée de Concarneau, c'est une très bonne chose aussi. Là ce sont des étudiants, mais c'est aussi des jeunes. Mais de la même manière, c'est vrai que tout ce dont on parle, c'est quelque chose de global. C'est-à-dire que les jeunes on les attirera en ayant des écoles rénovées, en leur proposant une qualité de services publics même dans l'extra-scolaire avec les associations ou ce genre de choses. C'est pour cela que les domaines culturel et sportif sont vraiment très importants. Dans ces domaines-là la ville essaye d'agir aussi avec très prochainement la construction d'équipements sportifs aux Sables-blancs. Ces équipements seront donc construits sur les trois prochaines années. Je pense qu'on est vraiment sur la bonne voie et on le voit avec la hausse de la population et la hausse des effectifs dans les écoles.

M Marc BIGOT :

Merci Quentin pour ces éléments. Ah, un petit mot sur l'éclairage.

M Thierry LE CORRE :

Oui, pour répondre à Monsieur Le Doze sur l'éclairage public. Effectivement 140 000 €, c'est le budget annuel pour la réfection et le changement des lanternes. Par contre sur l'année, il y a eu une prestation particulière qui est la géolocalisation de l'ensemble du réseau d'éclairage public afin de permettre de pouvoir télécommander les éclairages et rabaisser les niveaux d'éclairage. Toute cette géolocalisation était nécessaire.

M Marc BIGOT :

Monsieur Le Bras.

M Antony LE BRAS :

Monsieur Le Gaillard vient de nous donner une excellente nouvelle sur la création d'un BTS, du coup je voulais en savoir plus, ce serait dans quel lycée et pour quel type de BTS ? Est-ce que c'est pour la rentrée prochaine ou la rentrée 2022 ?

M Quentin LE GAILLARD :

Des informations que j'aie, ce serait au lycée Saint Joseph, et ce serait un BTS dit MCO, management commercial opérationnel. Il était prévu que ça ouvre en septembre, après je n'ai pas plus d'informations que ça, je ne travaille pas là-bas donc je ne peux pas vous dire. Mais il y a des relations entre nous et ce lycée nous vous apporterons les réponses en temps voulu.

M Marc BIGOT :

Merci, les débats et les discussions ont été intéressants. Il y a eu des débats et des partages surtout. Merci pour ces échanges. Je propose que l'on continue l'ordre du jour avec les autres questions, ce point ne donnant pas lieu à vote.

S'agissant d'un débat, il n'y a pas de vote, c'est un dont acte.

Conseil municipal du 18 février 2021

5	Education jeunesse : Forfait communal aux écoles privées 2021
---	---

M Marc BIGOT :

Alors, le prochain point concerne justement la jeunesse avec le forfait communal aux écoles privées. C'est Éric Malléjacq qui nous présente ce point.

M Eric MALLEJACQ :

Vu la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 *pour une Ecole de la confiance*,
Vu le code de l'Éducation modifié, (version consolidée au 22 novembre 2019),

Chaque année, le conseil municipal doit se prononcer sur le forfait communal à verser aux écoles privées pour les élèves concarnois qu'elles accueillent.

La Loi sur l'École de la Confiance du 26 juillet 2019, entrée en vigueur dès la rentrée scolaire de septembre 2019, instaure l'instruction obligatoire à 3 ans ce qui de facto oblige les collectivités à financer à parité avec le public les élèves concarnois des écoles privées.

Ce forfait communal doit correspondre au coût des élèves des écoles publiques et le calcul réalisé sur la base du CA 2019 établit le coût d'un élève maternel dans le public à 1 334,58 € et à 600,68 € pour un élève élémentaire.

Le forfait communal 2021 aux écoles privées pour les élèves concarnois sera donc calculé sur la base du CEEP (Coût d'un Elève dans l'Enseignement Public) établi en 2019. Le détail du CEEP 2019 est joint en annexe.

Le nombre d'élèves concarnois des écoles privées sous contrat issu de la Base élèves de l'Éducation nationale en janvier 2021 est de :

- 129 élèves en maternelle,
- 230 élèves en élémentaire.

Les montants correspondants sont versés en 3 fois dans l'année (janvier-mars, avril-juin et septembre-décembre), uniquement pour les élèves concarnois et les effectifs concernés, réévalués en fonction de la fluctuation des effectifs réels constatés chaque trimestre.

Les sommes nécessaires seront inscrites au budget primitif 2021. Pour information, cette somme s'élève à 302 900 €.

Vu l'avis favorable de la commission « Services à la population et vie associative » du 2 février 2021,

Il est proposé au conseil municipal :

- De valider les conditions et les modalités de calcul et de versement du forfait communal aux écoles privées pour l'année 2021.

M Marc BIGOT :

Merci Éric. Y-a-t-il des questions ou des commentaires sur ce point ? Oui, Madame Janvier.

Mme Elisabeth JANVIER :

Nous nous sommes bien entendu informés sur les modes de calcul et sur les montants de ce forfait en Bretagne et dans les communes environnantes. Nous nous étonnons de la grande disparité des montants de ce forfait. Pour le primaire, ça peut aller de 200 à 700 €, voire 800 € même dans certaines communes. Pour exemple, dans la commune de saint-Yvi, le montant est de 237 € pour les primaires et 1 021 € pour les maternelles. Cette question, quoiqu'on en dise, relève d'un choix politique. Certains Maires ont fait le choix de calculer, dans le cadre bien sûr qui s'impose à eux, ce forfait au plus juste, afin qu'il ne pèse pas trop lourd sur les finances de la commune. Ça ne semble pas être le cas sur Concarneau puisque nous sommes plutôt dans le niveau supérieur par rapport aux communes du Finistère. Etant très attachés bien sûr comme vous le savez, à l'enseignement public, nous partageons plutôt le point de vue des communes qui ont calculé ce forfait au plus juste, donc pour ces différentes raisons, nous nous abstenons sur ce vote.

M Marc BIGOT :

Alors, une décision juste, un forfait au plus juste, quelques explications Éric.

M Eric MALLEJACQ :

Oui, je vais répondre en disant premièrement que nous sommes tous ici très attachés à l'enseignement public. Je pense qu'il n'y a aucune raison d'en douter. Les efforts qui sont faits au niveau des écoles publiques sont réels et il ne faut pas oublier une chose non plus, c'est que ce coût d'un élève de l'enseignement public qui sert de base à l'attribution du forfait est la traduction des sommes que la ville attribue aux enfants des écoles publiques. Après, pour ce qui est du mode de calcul, il est défini par une circulaire qui date de 2012 et qui reprend poste par poste les possibilités ou les points qu'il faut inclure dans le coût d'un élève. Tous ces postes-là vous les avez d'ailleurs dans les tableaux annexes. Après, qu'il puisse y avoir des interprétations différentes d'une commune à l'autre, c'est possible. Mais en tout cas, je ne pense pas que le calcul doive se calculer au plus juste pour les finances de la ville, je pense qu'il doit se faire au plus juste par rapport à ce qui est réellement apporté pour le fonctionnement de nos écoles publiques et pouvant aussi être attribué pour le fonctionnement de nos écoles privées qui scolarisent des enfants de la ville. Et à la fois les textes et la philosophie des différentes municipalités qui nous ont précédé étaient aussi de traiter à parité ces enfants, parce que ce sont des enfants de Concarneau qui sont scolarisés dans les écoles privées sous contrat et qui sont donc reconnus par l'éducation nationale.

M Marc BIGOT :

Merci Éric. Y-a-t-il d'autres demandes de prises de paroles ? Non, je propose de mettre aux voix.

Sur ces propositions de forfaits aux écoles privées, y-a-t-il parmi vous certains qui s'abstiennent ?

C'est noté ?

Certains qui s'y opposent ?

Merci.

Ces forfaits sont donc adoptés.

***Le rapport est adopté par 27 voix POUR, 6 ABSTENTIONS
(Mmes JANVIER, LEGRAIN, DUPUY, MM LE BON, LE DOZE, THERY)***

Conseil municipal du 18 février 2021

6	Education jeunesse : Actualisation du statut de la caisse des écoles
---	--

M Marc BIGOT :

Le point suivant est l'actualisation du statut de la caisse des écoles et c'est toujours Éric Malléjacq qui nous présente le point.

M Eric MALLEJACQ :

C'est une délibération assez technique qui a pour base une demande qui a été faite dans le cadre de la dématérialisation de la transmission des actes.

L'acronyme @CTES (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé) désigne le système d'information destiné à mettre en œuvre le contrôle de légalité dématérialisé.

Sa composition est double :

D'une part, il comporte un « réseau de collecte » accessible par Internet via des services en ligne proposés par des opérateurs de transmission exploitant un dispositif homologué par le ministère de l'intérieur, qui permet aux collectivités émettrices de transmettre par voie électronique au représentant de l'État dans le département les actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire.

D'autre part, @CTES désigne l'application métier permettant aux agents des préfectures, des sous-préfectures et des services déconcentrés de l'État d'opérer sur écran le contrôle des actes transmis par voie électronique. Le déploiement de l'application @CTES a été initié en mars 2004.

L'ensemble des établissements publics doivent désormais se conformer à cette obligation de dématérialisation de la transmission des actes. La Caisse des écoles est un établissement public communal et doit donc lui aussi s'y conformer.

Pour cela, par délibération en date du 10 novembre 2020, la Caisse des écoles a pu signer une convention avec le représentant de l'Etat afin de fixer les modalités des échanges électroniques intervenant dans le cadre du contrôle de légalité. L'obligation de transmission des actes est prévue à l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales.

Afin de finaliser la mise en œuvre de ces transferts auprès de l'opérateur de télétransmission agréé – le Syndicat Mixte Mégalis Bretagne – il est nécessaire de transmettre à la CCI de Quimper qui gère ce dossier, les statuts de la Caisse des Ecoles.

Les statuts actuels datent d'une délibération du conseil municipal du 7 mars 1933 et n'ont jamais fait l'objet d'une actualisation depuis. Ils ne correspondent plus aux modalités de fonctionnement de la Caisse des écoles d'aujourd'hui et, pour obtenir le certificat électronique, « sésame » permettant la transmission électronique des documents, les statuts doivent être actualisés.

Vu l'avis favorable de la commission « Services à la population – vie associative » du 2 février 2021,

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver l'actualisation des nouveaux statuts de la Caisse des écoles annexés à la présente délibération.

Je dirais qu'il n'y a pas grand-chose de différent. Les seuls points différents que l'on retrouve dans ces nouveaux statuts, concernent l'intégration d'une des missions de la caisse des écoles qui est celle de servir de relai financier pour le dispositif de réussite éducative qui est une mission qui n'était pas connue en 1933. Pour le reste, il n'y a pas de changements importants. Vous avez peut-être des remarques sur ces différentes évolutions ?

M Marc BIGOT :

Il y a des questions ou des remarques ? Non, je propose que l'on passe au vote.

Y-a-t-il parmi vous certains qui s'opposent à cette modification des statuts ?

Certains qui s'abstiennent ?

Merci, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.



CAISSE DES ECOLES

STATUTS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 28 mars 1882 relative à l'enseignement obligatoire, en exécution de l'article 17 permettant la création d'une caisse des écoles,

Vu le Décret n°2004-703 du 13 Juillet 2004, section 2, relatif aux dispositions réglementaires des livres I et II du Code de l'Education,

Vu le Décret n°2005-637 du 30 mai 2005 relatif aux Caisse des Ecoles et modifiant le Code de l'Education,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 4 mars 1933 instituant la création d'une caisse des écoles, et adoptant ses statuts,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 mars 2015 transférant à la Caisse des Ecoles le budget du Dispositif de Réussite Educative,

Vu la délibération de la Caisse des Ecoles du 3 Mars 2015 validant l'intégration du budget du Dispositif de Réussite Educative,

Les statuts de la caisse des écoles sont modifiés et se composent des articles suivants.

Article 1 – Missions

La Caisse des Ecoles est un Etablissement Public Communal.

La Caisse des Ecoles a pour but de :

- d'apporter un soutien aux familles concarnoises en fonction de leurs ressources,
- d'apporter un soutien aux établissements scolaires concarnois
- d'apporter un soutien aux collèges et lycées concarnois
- de porter la gestion financière du dispositif de réussite éducative
- toute autre action validée par le Comité de Gestion

Le Comité de Gestion délibère chaque année sur les aides possibles et leur modalité d'attribution.

Article 2 – Siège Social

Son siège social est situé à l'Hôtel de Ville, Enclos de Servigny, BP 238, 29182 CONCARNEAU

Article 3 – Composition du Comité de Gestion

La Caisse des Ecoles est administrée par un Comité de Gestion composé :

- du Maire, Président de droit,
- de deux conseillers municipaux et deux membres suppléants désignés par le conseil municipal,
- l'Inspecteur de l'Education Nationale de circonscription, ou son représentant,
- Un représentant du Préfet,
- Trois membres et trois membres suppléants élus par les sociétaires des assemblées générales du SNUIPP (Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et Professeurs d'enseignement général du collège), de la FCPE (Fédération des conseils de Parents d'Elèves), de l'Amicale Laïque.

Le Maire, Président, peut déléguer signature à un membre du Conseil Municipal siégeant au Comité.

Les pouvoirs des Conseillers municipaux, désignés par leurs collègues pour siéger au sein du Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles prennent fin à l'expiration de leur mandat.

En cas de démission d'un Conseiller municipal, le Conseil municipal désigne son remplaçant.

En cas de démission du représentant du Préfet, le Préfet est chargé de nommer son remplaçant.

En cas de démission d'un membre élu par les sociétaires, les assemblées générales du SNUIPP, de la FCPE, de l'Amicale Laïque sont chargées de nommer son remplaçant.

Les fonctions des membres de la Caisse des Ecoles sont bénévoles.

Article 4 – Ressources

Les ressources de la Caisse des Ecoles se composent :

- des subventions ou des participations qu'elle peut recevoir de l'État ou des collectivités locales et de leurs établissements publics
- du produit des dons et legs
- toute autre ressource autorisée par la loi et les règlements

Le Comité de la Caisse des Ecoles, par délibération en date du 20 juin 1935, a acquis un terrain, sis Rue Dupetit Thouars à Concarneau pour y créer le « cercle laïque », un terrain de sports et gymnase.

Seul le Comité de la Caisse des Ecoles peut décider par délibération des autres finalités de ce terrain, ainsi que de son aliénation.

Article 5 – Budget

Le Comité de Gestion vote le budget de la Caisse des Ecoles. Un compte Administratif est établi par le Président à la clôture de chaque exercice et soumis à l'approbation du Comité.

L'exercice financier commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Aucune dépense ne peut être imputée sans la signature du Président ordonnateur, ou de son représentant, disposant d'une délégation de signature. Les dépenses et les recettes sont soumises aux mêmes règles de procédure que celles régissant les communes.

Les fonctions de comptable public seront assumées par le Trésorier Principal.

Article 6 – Fonctionnement du comité de gestion

Le Président convoque le Comité de Gestion, fixe l'ordre du jour des réunions, et les préside, ou en cas d'empêchement, son représentant.

Le Comité se réunit au moins deux fois par an. Il peut se réunir plus souvent si le Président le juge nécessaire.

Le Comité ne peut délibérer valablement que si le quorum est atteint, soit la moitié des membres plus un (membres titulaires présents ou représentés par leur suppléant). Les membres peuvent déléguer leur vote s'ils ne peuvent assister à la réunion.

Si après une première convocation le quorum n'était pas atteint, le Comité de Gestion est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Les délibérations seront alors valables sans condition de quorum.

Les scrutins auront généralement lieu à main levée, sauf si le Président en décide autrement.

Le Comité de Gestion aura la faculté de convoquer à ses réunions pour avis technique, les enseignants des écoles de la ville, des agents municipaux, le médecin scolaire voire d'autres personnes. Dans tous les cas, ces personnes n'auront que voix consultative.

Le Président est chargé de l'exécution des décisions du Comité de Gestion dans les limites déterminées par le Comité. Dans l'intervalle des réunions du Comité de Gestion, les mesures urgentes peuvent être prises par le Président qui devra en référer au Comité dès la séance qui suit.

Article 7 – Modification des statuts

Aucune modification ne pourra être apportée aux présents statuts sans un vote préalable du Conseil Municipal et une approbation de l'autorité préfectorale.

A CONCARNEAU,

Le Président,
Marc BIGOT

Conseil municipal du 18 février 2021

7	Ressources humaines : Délibération fixant les modalités de mise en œuvre d'un régime d'astreintes d'interventions et de permanences
----------	--

M Marc BIGOT :

Le point suivant concerne les ressources humaines, il s'agit d'une délibération fixant les modalités de mise en œuvre d'astreintes d'interventions et de permanences et c'est Philippe Hennion qui nous présente le dossier.

M Philippe HENNION :

Il appartient à l'organe délibérant de déterminer, après avis du comité technique, les cas dans lesquels il est possible de recourir à des astreintes, les modalités de leur organisation et la liste des emplois concernés.

Une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité, d'être joignable en permanence sur le téléphone mis à sa disposition pour cet effet avec transfert d'appel si nécessaire, afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration, la durée de cette intervention étant considérée comme un temps de travail effectif ainsi que, le cas échéant, le déplacement aller et retour sur le lieu de travail

Vu le décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale,

Vu l'avis favorable de la commission « Moyens généraux » du 3 février 2021,

Vu l'avis favorable du comité technique du 4 février 2021

Il est proposé à l'assemblée :

- De fixer comme suit les modalités d'application du régime d'astreintes et d'interventions prévu au bénéfice des agents territoriaux à compter de 2021.

Situations donnant lieu à astreintes et interventions	Services et emplois concernés	Modalités d'organisation
Afin d'être en mesure d'intervenir en cas d'événement climatique sur le territoire communal (neige, verglas, inondation, etc.), dysfonctionnement dans les locaux communaux, équipements ou sur l'ensemble du territoire (suite à un accident, en cas de manifestation locale, etc...)	Services techniques : agents du service bâtiment, voirie et espaces verts Agents titulaires et contractuels	Astreintes d'exploitation et de sécurité Astreintes de semaine, de nuit et de WE Mise à disposition d'une voiture de service et d'un téléphone portable
Afin de répondre aux sollicitations des associations, par téléphone en priorité. Interventions également en cas de nécessités liées à une panne, à la sécurité des équipements ou des personnes.	Service Sport : Coordinateur des agents d'accueil et de maintenance des équipements sportifs et agents d'accueil et de maintenance des équipements sportifs. Agents titulaires et contractuels	Astreintes d'exploitation et de sécurité Astreintes de semaine, de nuit et de WE Mise à disposition d'une voiture de service et d'un téléphone portable
Pour assurer une présence liée à un besoin d'intervention sur les horodateurs (tirelire pleines, rouleaux papier à recharger ou panne) ou sur les caisses et barrières du parking de la criée en cas de dysfonctionnement après	Service commerce-Tourisme : ASVP Agents titulaires et contractuels	Astreintes d'exploitation et de sécurité Astreintes de semaine et de WE Mise à disposition d'une voiture de service, d'un téléphone portable te

les heures de service, fériés ou week-end.		également d'un PC portable permettant une gestion à distance du matériel.
Afin de répondre aux sollicitations des associations en cas de difficultés liées notamment aux bâtiments, par téléphone.	Service Culture : Agent de vie associative, assistante administrative du Pôle culturel, coordinateur régies/médiateur culturel et éventuellement l'agent saisonnier. Agents titulaires et contractuels	Astreintes d'exploitation et de sécurité Astreintes par roulement le week-end Mise à disposition d'un téléphone portable

- **De fixer les modalités de rémunération** conformément au décret 2015-415 du 14 avril 2015 :

Il est précisé que ces montants feront l'objet d'un ajustement automatique dès lors que les montants ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

Pour la filière technique :

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION		
(Montants des indemnités d'astreinte et d'intervention des agents de la filière technique)		
	ASTREINTES D'EXPLOITATION	ASTREINTES DE SECURITE
Semaine complète	159,20 €	149,48 €
WE (du vendredi soir au lundi matin)	116,20 €	109,28 €
Nuit entre le lundi et le samedi < 10 H	8,60 €	8,08 €
Nuit entre le lundi et le samedi > 10 H	10,75 €	10,05 €
Samedi ou journée de récupération	37,40 €	34,85 €
Dimanche ou jour férié	46,55 €	43,38 €

Pour les autres filières :

	ASTREINTES D'EXPLOITATION
Semaine complète	149,48 €
Du lundi matin au vendredi soir	45,00 €
WE (du vendredi soir au lundi matin)	109,28 €
Samedi	34,85 €
Pour un jour ou une nuit de WE ou férié	43,38 €
Pour une nuit de semaine	10,05 €

La prise en compte des interventions durant la période d'astreinte :

Une intervention correspond à un travail effectif accompli par un agent pendant une période d'astreinte. La durée du déplacement aller et retour sur le lieu de travail est comprise dans la notion de travail effectif.

Ce temps de travail effectif accompli lors d'une intervention peut être :

- Soit, pour les agents éligibles aux IHTS, rémunéré
- Soit récupéré

Il est proposé au conseil municipal :

- D'adopter les modalités ainsi proposées,
- De dire qu'elles prendront effet à compter de l'année 2021.

M Marc BIGOT :

Merci Philippe, est-ce qu'il y a des remarques ?

Oui, Thomas Le Bon.

M Thomas LE BON :

Oui, lors du dernier comité technique cette délibération avait fait l'objet de discussions dans la mesure où les organisations syndicales avaient fait remarquer que deux services étaient concernés par des astreintes et qu'ils n'apparaissaient pas dans ce tableau. Pour l'un des deux services, lors de la discussion ça semblait accepté, l'idée selon laquelle il y avait bien des astreintes. Je parle du service état-civil, tout spécialement en ce moment avec les décès liés au covid. Il y a une personne qui est jointe sur un téléphone portable de service dans ses temps de repos. Elle rentre effectivement dans le régime des astreintes. Je suis surpris de ne pas avoir cette correction sur le tableau. La deuxième remarque est une remarque du même ordre, sur un point qui avait été plus polémique et qui concernait des astreintes dans le service de l'éducation jeunesse. Si on en croit la présentation qui avait été faite par les organisations syndicales, il semblerait que la municipalité depuis plusieurs années maintenant fasse que, je ne veux froisser personne, des astreintes déguisées parce que des personnes qui sont en disponibilité pendant certaines périodes, sont tenues d'être joignables et d'être disponibles pour suppléer à des manques éventuels. Je voudrais savoir pourquoi ces deux services ne sont pas intégrés à cette délibération. Merci.

M Philippe HENNION :

En ce qui concerne d'éventuelles autres astreintes, que des services qui ont été dénommés ici, en fait, nous avons été pris par le temps, nous avons regardé les services....

Problème de micro...

Excusez-moi, je recommence. Donc, nous avons été pris par le temps et pour répondre à la trésorerie, nous avons repris les services dans lesquels il y a eu des astreintes qui ont été payées. En revanche, nous sommes tout à fait d'accord avec vous Monsieur Le Bon, s'il y a d'autres astreintes que dans les services ci-dessus concernés, un travail de recensement est en cours actuellement dans le cadre des 1607 heures et si de fait il y avait d'autres services concernés, nous proposerons une nouvelle délibération reprenant en compte ces différents services.

M Thomas LE BON :

Merci Monsieur Hennion pour cette réponse qui me paraît très claire. Mais par prudence, même si je connais la réponse je préfère m'abstenir sur ce vote et je préfère annoncer la raison pour laquelle je le fais. C'est une raison de prudence, en espérant que les deux services que j'ai évoqués seront bientôt intégrés au régime des astreintes.

M Marc BIGOT :

Est-ce qu'il y a d'autres interrogations, d'autres remarques ? Oui, Monsieur Huard.

M Gilles HUARD :

Je trouve toujours dommage dans une délibération comme ça que l'on n'ait pas la délibération antérieure, parce que modifier un régime précédent qu'on ne connaît pas. C'est juste une remarque là-dessus. La deuxième remarque, on précise que les services effectifs peuvent donner lieu à une récupération et les modalités de récupération sont précisées ? Elles sont négociées en CT ou pas ? Est-ce que c'est à la bonne volonté du chef de service ?

M Philippe HENNION :

Je me permets de vous couper, Monsieur Huard parce que nous allons en parler dans la délibération qui va suivre. On va parler ensuite des indemnités et des récupérations.

M Gilles HUARD :

D'accord, très bien.

M Marc BIGOT :

Bon, je repose la question.

Y-a-t-il d'autres remarques, des interrogations ?

Je mets ce projet de délibération aux voix.

Y-a-t-il des élus qui s'y opposent ?

Qui s'abstiennent ?

C'est noté ?

Cette délibération est donc adoptée.

***Le rapport est adopté par 27 voix POUR, 6 ABSTENTIONS
(Mmes JANVIER, LEGRAIN, DUPUY, MM LE BON, LE DOZE, THERY).***

8	Ressources humaines : Délibération pour les indemnités horaires pour Travaux supplémentaires IHTS
----------	--

M Marc BIGOT :

La deuxième délibération, c'est toujours Philippe Hennion qui nous la présente, cela concerne les indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

M Philippe HENNION :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20 ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87, 88, 111 et 136 ;

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée ;

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 modifié relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires ;

Vu le décret n° 2010-310 du 22 mars 2010 modifiant le décret 2002-528 du 25 avril 2002 ;

Vu l'avis favorable de la commission « Moyens généraux » du 3 février 2021,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 4 février 2021,

Considérant que conformément au décret n°2002-60 précité, la compensation des heures supplémentaires peut être réalisée, en toute ou partie, sous la forme de repos compensateur et qu'à défaut de compensation sous la forme de repos compensateur, les heures accomplies sont indemnisées

Considérant toutefois que Monsieur le Maire souhaite à titre subsidiaire, quand l'intérêt du service l'exige, pouvoir compenser les travaux supplémentaires moyennant une indemnité dès lors que les travaux ont été réalisés à sa demande ou à la demande du chef de service, dans la limite de 25 heures supplémentaires par mois et par agent, sauf pour la filière sociale (max 20 heures).

Considérant que les instruments de décompte du temps de travail sont mis en place : (feuille de pointage ...)

Considérant que conformément à l'article 2 du décret 91-875, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables au personnel de la collectivité.

Il est proposé :

- D'instituer selon les modalités suivantes et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires aux agents relevant des cadres d'emplois suivants :

<i>Filière</i>	<i>Cadre emploi</i>
Administrative	- Rédacteur - Adjoint administratif
Technique	- Technicien - Adjoint technique - Agent de maîtrise
Animation	- animateur - Adjoint animation
Sociale	- Agents sociaux - Atsem
Sportive	- Educateur des APS - Opérateurs des activités sportives
Médico-sociale	- Auxiliaire de puériculture
Artistique	- Assistant enseignement artistique
Culturelle	- Adjoint du patrimoine

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires sont attribuées dans le cadre de la réalisation effective de travaux supplémentaires demandés par l'autorité territoriale ou le chef de service et selon les dispositions du n°2002-60 du 14 janvier 2002.

La rémunération de ces travaux supplémentaires est subordonnée à la mise en place de moyens de contrôle (moyen de contrôle automatisé – décompte déclaratif). Le versement de ces indemnités est limité à un contingent mensuel de 25 heures par mois et par agent.

Pour les agents à temps non complet, les IHTS sont calculés selon le taux horaire de l'agent dans la limite des 35 heures. Au-delà, elles sont calculées selon la procédure normale décrite dans le décret n°2002-60.

Ces indemnités pourront être étendues aux agents contractuels de droit public de la collectivité sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires des grades de référence.

Le paiement des indemnités fixées par la présente délibération sera effectué selon une périodicité mensuelle

Les indemnités susvisées feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

La délibération en date du 13 décembre 2003 portant sur les indemnités horaires pour travaux supplémentaires est abrogée.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver la présente délibération,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Tout ce texte, c'est pour préciser que lorsqu'une personne est en astreinte, d'une part elle touche les rémunérations que l'on a vu tout à l'heure dans le cadre de l'astreinte, si elle se déplace, dans ce cas-là ou bien elle est payée dans le cadre des IHTS soit elle va récupérer sachant qu'à Concarneau, le règlement du temps de travail est plus favorable que le droit commun que ce soit pour les IHTS ou les repos compensateurs, il est appliqué un coefficient d'1,5 à 2. Et ça on le retrouve dans le règlement du temps de travail. J'en ai terminé.

M Marc BIGOT :

Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires ?

Non. Je propose de le mettre au vote.

Y a-t-il parmi vous certains qui s'opposent ?

Certains qui s'abstiennent ?

Adopté à l'unanimité.

Le rapport est adopté à l'unanimité par 33 voix POUR.

M Marc BIGOT :

Le point suivant concerne le pacte de gouvernance pour l'agglomération. Je ne vais pas revenir sur la gestion du calendrier.

La Loi « engagement et proximité » du 27 décembre 2019 propose aux EPCI qui le souhaitent de rédiger un Pacte de Gouvernance. Le Pacte de Gouvernance est un projet d'administration conclu entre l'EPCI et les communes membres, il vise à règlementer le pilotage des instances de l'agglomération.

Concarneau Cornouaille Agglomération a décidé, lors de son conseil communautaire du 5 novembre 2020, d'élaborer ce pacte. Il doit être adopté dans un délai de 9 mois à compter du renouvellement des assemblées, après avis des conseils municipaux des communes membres, et rendu dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte.

Vous trouverez ci-joint le projet de pacte de gouvernance.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver le projet de pacte de gouvernance de Concarneau Cornouaille Agglomération.

Il y a deux solutions, on l'a tous lu ou je le relis dans sa totalité, on le relit ensemble ou alors je propose dans ce cas-là que ceux qui veulent intervenir, interviennent et puis c'est une délibération qui sera revue au sein de CCA, je suis à l'écoute de vos remarques, critiques, commentaires sur ce texte. Qui demande la parole ? Madame Dupuis.

Mme Julie DUPUIS :

Concernant le pacte, effectivement la loi proximité a permis d'élargir la possibilité aux adjoints et conseillers de siéger plus facilement en commission. Cependant, il est regrettable que les conseillers municipaux qui remplacent, qui ont le droit désormais de remplacer les conseillers communautaires ne puissent pas disposer du droit de vote à ce moment-là.

M Marc BIGOT :

Absence ou droit de vote pour les conseillers municipaux remplaçants. D'autres remarques ? Monsieur Le Doze.

M Fanch LE DOZE :

Je trouve que pour ce genre de document, l'écriture inclusive serait assez intéressante puisqu'ici on sent beaucoup de masculins, et je pense que ce genre de document en écriture inclusive pourrait permettre d'éviter cela.

M Marc BIGOT :

La remarque est également notée, d'autres remarques, commentaires sur ce pacte ? Non. Donc je propose de le mettre au vote et selon les résultats des votes, néanmoins de faire remonter les deux remarques qui viennent d'être faites auprès du Président de l'agglomération.

Sur ce pacte, y a-t-il certains qui s'y opposent ?

Monsieur Huard.

M Gilles HUARD :

En fonction de ce que j'ai dit au début, nous ne participerons pas au vote.

M Marc BIGOT :

D'accord. Qui s'abstiennent ?

Donc vous êtes trois à ne pas participer aux votes, donc trois élus ne participent pas au vote.

Le texte est adopté, le projet est adopté et les remarques seront remontées auprès du Président de l'agglomération.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré par **24 voix POUR**
6 ABSTENTIONS (Mmes JANVIER, LEGRAIN, DUPUY, MM LE BON, LE DOZE, THERY)
Mme RENAULT, MM LEBRAS et HUARD ne prenant pas part au vote*

Conseil municipal du 18 février 2021

10	Direction générale des services : Tableau des décisions du Maire
-----------	---

M Marc BIGOT :

Dernier point, ça concerne les décisions dites du Maire.

Tel que le prévoit l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, M le Maire a reçu par délibérations du conseil municipal en date du 5 avril 2014, l'autorisation d'exercer un certain nombre de compétences, et notamment une délégation de signature de certains documents au nom de la ville.

Considérant que le Maire a subdélégué l'autorisation, par arrêtés municipaux, à ses adjoints ou conseillers municipaux délégués de signer, en son nom, certains documents administratifs.

Considérant de plus, que dans les communes de + 3 500 habitants, le code général des collectivités territoriales précise que le Maire (ou son délégataire) doit porter à la connaissance du conseil municipal et du public les décisions prises dans le cadre de sa délégation.

Afin de répondre à cette obligation réglementaire, il vous est proposé de prendre connaissance du tableau récapitulatif, ci-dessous, des décisions prises par le Maire ou son délégataire.

Numéro	Service	Société Cocontractant	Objet	Durée	Début du contrat	Fin du contrat	Montant
2020-24	Direction Education Jeunesse	Convention entre le conseil départemental du Finistère et la ville de Concarneau	Initiation à la langue bretonne dans les écoles publiques primaires	1 an	Septembre 2020	Juillet 2021	2 heures hebdomadaires d'interventions pour un montant de 1 201,20 € (50 % de la subvention globale)
2020-30	Service culture	Société Visiocom	Renouvellement de la location d'un minibus 9 places				
2020-31	Service culture	Espace associatif de Quimper	Convention de partenariat 2020-2021				
2020-34	CAC	Contrat d'engagement 2020/2021 « Têtes en l'Art »	Chant et relaxation « Corps et Voix » Ecoles maternelles Dorlett et Kérandon	20 heures			1 399 € H.T.
			« Ateliers d'éveil artistique » Classe élémentaire école Sacré-Coeur	10 heures			912 € H.T.
2021-01	CAC	Cie Caus' Toujours	Contrat saison culturelle jeune public 2021 Spectacle « A peu près égal à Eistein ? »	1 jour	30/11/21	30/11/21	Cachet : 1 800 € H.T. Défraiement repas : 112,80 € H.T. Frais de transport : 175 € H.T.
2021-02	CAC	BPA Entertainment SAS	Contrat de cession Spectacle « Summer teen's break »	1 jour	25/06/21	25/06/21	Cachet : 3 900 € H.T.

Il est proposé au conseil municipal :

- de prendre connaissance, par le biais d'une délibération sans vote, du tableau récapitulatif des décisions prises par le Maire ou son délégataire.
- Dont acte.

Y a-t-il des questions sur ces décisions ? Il n'y en a pas, je vous remercie.

Donc merci pour ces discussions riches, Madame Janvier, oui, avant de clôturer la séance vous aviez un point que vous vouliez évoquer.

Mme Elisabeth JANVIER :

Oui je vous ai adressé une question par mail hier ou avant-hier je ne sais plus.

M Marc BIGOT :

Hier.

Mme Elisabeth JANVIER :

Oui.

M Marc BIGOT :

C'est pour cela qu'elle n'a pas été retenue, j'y réponds néanmoins, c'est sur l'organisation des prochaines réunions du conseil municipal le samedi matin. Je résume, c'est ça ?

Mme Elisabeth JANVIER :

C'était la question du couvre-feu, c'est-à-dire que compte tenu de l'horaire, normalement ces séances de conseil municipal sont publiques mais compte tenu du couvre-feu le public ne peut pas être présent donc je voulais savoir s'il était possible soit de déplacer au samedi matin, soit de permettre une diffusion par visio conférence ou via une radio locale par exemple.

M Marc BIGOT :

Je pensais que vous auriez posé la question hier soir parce que j'avais pris connaissance de votre mail avant la réunion du conseil communautaire, vous ne l'avez pas posée hier, c'est exactement le même problème, j'ai partagé votre question avec le Président Monsieur Bellec d'ailleurs, qui lui aussi avait prévu l'accueil du public, il y avait les chaises pour le public qui étaient, hélas, vides hier soir. Je ne sais pas quelle est la meilleure solution actuellement, il y a à la fois l'accueil du public ce qui est totalement légitime, il y a aussi les conditions de réunions, est-ce que l'organisation des réunions comme hier soir en visio pour certains, sur place pour d'autres, est-ce que c'est satisfaisant, je pense qu'il y a eu plus de discussions ce soir qu'il y en a eu hier pour le débat d'orientation budgétaire. L'accueil dans cette salle, ce soir on est tous en présentiel, les conditions ne sont pas parfaitement réunies, quoi que, on a réussi à nous retrouver tous, je préfère vraiment ces réunions en présentiel, reste à gérer et à satisfaire les demandes légitimes du public qui effectivement est en droit d'assister à ces réunions de conseil municipal. Ce n'est pas simple à gérer parce que l'on n'a pas vraiment la solution, parce qu'il n'y a aucune case à cocher sur l'autorisation que vous pourriez avoir quand vous venez participer à ces séances. Les transmissions radio locale, je n'en sais rien, très franchement, les retransmissions, on va relancer la discussion sur la diffusion des conseils, c'est un vrai sujet, je ne l'écarte pas, ça a un coût, l'idéal serait que l'on puisse tenir ces réunions dans la salle du conseil municipal, pour éviter comme ce soir de faire appel à une entreprise qui vient nous faire ces installations, là on a que le son, filmer les séances, on l'a fait en tout début du mandat comme l'a fait aussi en tout début de mandat l'agglomération, c'est un budget, le budget que l'on consacrerait dans ce service, on ne le consacrerait pas pour un autre. Et le jour où nous pourrions rejoindre la salle du conseil municipal dans de bonnes conditions, quand on y réfléchit un petit peu, c'est même l'organisation de la salle, cette table en rond qui oblige certainement à imaginer une autre diffusion, dans une salle ici en U, on peut avoir des systèmes de caméras, plus facilement certainement que dans une salle comme celle du conseil municipal actuellement, c'est un sujet, tout le monde ne l'a pas réglé, certains le font via You Tube ou Facebook, peut-être, là je n'ai qu'une hâte c'est que l'on puisse retrouver notre salle du conseil municipal dans de bonnes conditions.

Merci et bonne soirée, la séance est levée et très bon week-end à vous.

La séance est levée à 20h55.